Fribourg (Suisse) 61me année — N° 106 Le numéro **10 cent.** — PREMIÈRE ÉDITION Jeudi 7 mai 1931

RÉDACTION
38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13 et 9
Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg
PRIX DES ABONNEMENTS :

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Franc.	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	Fr. suis.	4.50	10.—	19.—	38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste
Compte de chèques postaux IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. ½ Le millimètre
Suisse . . . . . 10 » de hauteur
Etranger . . . . 12 » sur une
Réclame . . . . 25 » colonne
Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

M. Briand garde son mystère.
Effectifs militaires en France et en Italie.
L'impôt anglais sur le sol.
Entre la Hongrie et la Yougoslavie.

C'est aujourd'hui, jeudi, que commence, à la Chambre française, le débat sur l'accord douanier austro-allemand et sur l'accord naval, qui se terminera demain vendredi par un grand discours de M. Briand et un vote qui sera, pour le ministère des affaires étrangères, la pierre de touche de sa candidature à la présidence de la république.

Dans le conseil des ministres de mardi, où l'on a fixé le jour de ce débat, M. Laval, président du Conseil, avait d'abord exprimé l'idée que le débat fût fixé au 14 mai, après l'élection présidentielle. M. Briand insista pour la date de ce jeudi-ci, parce que, le 15 mai, commencent à Genève la séance de la commission de l'Union européenne et la session du Conseil de la Société des nations.

M. Laval a dû s'incliner devant cette raison péremptoire, bien qu'en pensant qu'il pouvait y en avoir une autre encore plus décisive.

M. Briand se tait encore sur sa candidature à la présidence. Mais le *Temps* de ce jour écrit :

« M. Aristide Briand a donné à diverses reprises et à plusieurs personnes qualifiées l'assurance formelle qu'il ne laisserait pas poser sa candidature à l'Elysée. Ces déclarations permettent de dire que, pour ne pas manquer à ses engagements, il maintiendra cette position en dépit de ceux qui le poussent à agir différemment. »

On ne sait pas si cette phrase du *Temps* est celle de quelqu'un qui veut couper les ponts et empêcher M. Briand d'arriver à la présidence ou si elle n'a pas été concertée avec M. Briand pour préparer l'annonce de son refus catégorique et définitif.

L'*Œuvre* annonce aujourd'hui qu'il n'y a pour l'instant que deux candidats à la présidence de la république : M. Doumer et M. Hennessy.

Mais M. Briand, qui n'a encore rien dit, ne rompra son silence mystérieux qu'après le vote de la Chambre. Si ce vote lui est défavorable, il s'écriera, quand on lui parlera de la présidence : « Je n'ai jamais été candidat ; j'aime mieux ma ferme de Cocherel que le château de Rambouillet. »

⁂

On a distribué, l'autre jour, aux membres de la Chambre italienne, le rapport du député Baistrocchi sur le budget de la guerre pour 1931-1932.

L'auteur de ce rapport prétend que, en France et en Yougoslavie, on tend à déguiser les dépenses militaires. Il a fait, d'autre part, un parallèle entre l'organisation et les budgets de l'armée italienne et de l'armée française. D'après M. Baistrocchi, on se trompe, en France, quand on fait entrer en ligne de compte, dans les effectifs italiens qui pourraient être mis immédiatement en campagne, les forces de police, les milices fascistes et les recrues.

L'auteur du rapport en question, après avoir affirmé que la France n'a opéré aucune réduction de ses dépenses militaires terrestres, a déclaré que l'Italie dépensait 2 milliards 500 millions de lires, seulement, pour son armée, alors que la France consacrait 4 milliards 750 millions de francs français pour la défense métropolitaine et 1 milliard 700 millions de francs pour la défense des colonies, soit, au total et en monnaie italienne, 4 milliards 900 millions de lires.

Enfin, toujours d'après M. Baistrocchi, les effectifs italiens ne se montent qu'au 60 %, à peu près, des effectifs français.

Ce rapport a naturellement provoqué un certain émoi dans la presse française. Celle-ci a commencé par faire remarquer que, en France, les Chambres exercent un contrôle strict sur les dépenses, tandis que, en Italie, ce contrôle parlementaire est inexistant.

On a rappelé, en outre, que l'armée française, qui, en 1913, comptait 810,000 hommes, n'en comprenait plus que 522,000 en 1930, dont 317,000 seulement dans la métropole.

Par contre, les effectifs italiens étaient, l'année dernière, d'après les chiffres que le gouvernement de Rome a communiqués lui-même au secrétariat de la Société des nations, de 714,600 hommes pour la métropole et de 52,000 pour les colonies, soit, au total, 766,600 hommes (dont 353,000 miliciens) c'est-à-dire 244,000 hommes de plus qu'en France.

Rappelons que, dans ce total, ne sont compris ni les « avant-gardes » (qui sont âgés de 14 à 18 ans), ni les jeunes gens de 18 à 21 ans qui sont enrégimentés dans les faisceaux, mais seulement les miliciens de plus de 21 ans.

En résumé, on se trouve, en Italie, en présence d'une augmentation d'un tiers, par rapport à 1913-1914, pour l'armée régulière seule, et, avec les milices fascistes, d'une augmentation du double.

Nous avons dit souvent le danger de ces jongleries de chiffres. Or, il n'est que trop probable que la conférence générale du désarmement de l'année prochaine verra se dérouler de nombreux duels à coups de statistiques. Il faut souhaiter que cette assemblée ne borne cependant pas là ses travaux.

⁂

M. Snowden, ministre des finances britanniques, a présenté, à la Chambre des communes, son projet d'impôt sur les valeurs foncières. Il l'a fait dans un discours qui était semé de réminiscences bibliques accommodées à la sauce socialiste et qui cherchait visiblement à être provoquant.

Cependant, sir Austen Chamberlain et M. Baldwin, qui ont pris ensuite la parole, ont négligé ce côté agressif pour se plaindre simplement que les détails concrets de cette innovation fiscale ne leur eussent pas été communiqués avant la séance.

Dans son exposé, le chancelier de l'Echiquier a déclaré que le projet ne visait pas tant à augmenter le revenu de l'Etat qu'à permettre au gouvernement de faire l'évaluation officielle des terres, afin de rendre impossible la spéculation qui sévit actuellement.

« Je choisis, au hasard, un cas tout récent, a dit M. Snowden. Le conseil du comté de Londres a dû payer 295,000 livres sterling (7 millions 375,000 francs) pour acheter 200 acres (81 hectares) à Becoutree, en vue d'y construire des maisons ouvrières. Or, cette terre, en se basant sur l'impôt municipal dont elle était frappée, valait 70,000 livres (1 million 750,000 francs). »

Le chancelier de l'Echiquier a ensuite déclaré que les terres purement agricoles seront exemptées de la nouvelle taxe, ainsi que celles qui appartiennent aux autorités locales, aux chemins de fer et, en général, aux entreprises industrielles d'utilité publique. Enfin, les petits propriétaires, dont le terrain sera évalué à moins de 120 livres sterling (3,000 francs), seront également exemptés du payement de cette taxe.

⁂

Le tribunal spécial pour la défense de l'Etat yougoslave, qui siège actuellement à Belgrade, juge une bande de quinze terroristes, dont les actes rappellent ceux que commettent les « comitadjis », à la frontière serbo-bulgare.

On sait que, dans les procès de ce genre, il faut se garder d'ajouter foi à toutes les déclarations que peuvent faire les individus arrêtés. Dans le cas qui nous occupe, les inculpés ont affirmé que leur activité était inspirée et aidée financièrement par des séparatistes croates. Ceux-ci, de leur côté, auraient été en rapport avec des Hongrois, notamment avec un agent du service d'espionnage.

Les mêmes inculpés auraient encore déclaré qu'une organisation terroriste antiserbe avait son siège à Pecs, en Hongrie, et que c'était là qu'étaient préparés les attentats. Enfin, les explosifs saisis portaient, ont dit des experts, une marque hongroise. A tout dire, ce dernier point nous laisse sceptique. Ce n'est pas une tâche bien difficile, pour un terroriste, que de falsifier une marque de fabrique ; et il serait enfantin que les individus qu'on accuse d'avoir trempé dans ce complot n'eussent pas songé à dégager la responsabilité du pays où ils avaient trouvé asile.

Les accusateurs de Belgrade ajoutent que des gendarmes et des fonctionnaires hongrois ont facilité le passage clandestin des inculpés en territoire yougoslave et ont fermé les yeux sur le transport d'explosifs. A quoi on peut répondre que la surveillance de la frontière et du territoire yougoslaves incombe en premier lieu aux agents yougoslaves qui en ont la garde, et non pas aux Hongrois.

Cette affaire est grave parce qu'elle envenime les rapports hongro-yougoslaves. Le gouvernement de Belgrade a fait remarquer que son ministre à Budapest avait, à deux reprises, en juillet 1930 et en février dernier, attiré l'attention du gouvernement hongrois sur l'activité des émigrés politiques croates et sur leurs relations avec certains milieux hongrois.

Les débats qui viennent de s'ouvrir et certaines ripostes de la presse hongroise ont encore accru une tension très regrettable, mais dont il faut se garder de faire peser toute la responsabilité sur la Hongrie.

Le programme radical

Le parti radical suisse a tenu dernièrement à Olten une assemblée qu'on peut considérer comme le branle-bas de la campagne de propagande pour les élections fédérales d'octobre prochain.

La réunion d'Olten avait été convoquée, en effet, pour approuver le nouveau programme du parti, qui n'est qu'une réédition modernisée et aggravée du programme d'il y a vingt-cinq ans. Ce qu'il y avait de bon dans ce programme et qui a été réalisé l'a été, non par les seules forces du parti radical, mais avec le concours, principalement, du parti conservateur, qui n'a refusé sa collaboration ni à la législation fédérale sur les forces hydrauliques ni à l'unification du droit civil, pour ne citer que ces deux points, comptés spécialement à l'actif du parti radical par le rapporteur du congrès d'Olten.

Il y a toujours eu et il y aura toujours des articles de programmes politiques communs aux partis qui veulent l'ordre et le progrès. Leur collaboration aurait pu commencer plus tôt que ce n'a été le cas ; si elle a tardé à s'établir, la faute en est au tenace exclusivisme du parti radical et au détestable esprit antireligieux, aujourd'hui assoupi, mais non pas éteint (on le verra tout à l'heure), qui a commandé tous ses actes pendant une trop longue période.

Le nouveau programme radical débute par une déclaration de principes en douze points, où l'on trouve du bon et du mauvais. Elle commence par l'affirmation louable que le parti radical veut le progrès général, sur la base de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté populaire. Puis elle ajoute qu'il place l'intérêt collectif au-dessus des intérêts particuliers des groupes sociaux, économiques et confessionnels.

Ce dernier mot fait déjà apparaître le bout de l'oreille radicale. Ce passage de la déclaration de principes est à double face. D'un côté, il vise le socialisme, en affirmant la prééminence de l'intérêt général sur l'intérêt d'une classe sociale ; de l'autre, il vise l'Eglise catholique, en annonçant la volonté de rabattre de prétendues visées d'hégémonie confessionnelle.

C'est une attitude traditionnelle du parti radical, depuis que la menace socialiste est devenue sérieuse, de ne jamais crier : « Halte ! » de ce côté-là, sans aussitôt se retourner du côté des catholiques pour leur dire : « Et vous aussi, je vous surveille ! »

Le parti radical a si peur de paraître réactionnaire ! Les socialistes, qui le savent, ne manquent pas de le harceler de leurs suspicions sur ce point.

Est-ce pour dissiper une fois de plus ce soupçon de modérantisme que, au congrès d'Olten, un délégué qui n'était rien moins qu'un conseiller d'Etat de Soleure, M. Kaufmann, a proposé et fait adopter un amendement d'allure fier-à-bras à l'égard des catholiques ?

La déclaration de principes du parti radical est pleine de contradictions. La liberté y est tour à tour l'objet d'hommages solennels et de sournoises menaces. Après l'article 1, l'article 6 proclame de nouveau que « l'individu doit jouir de toute la liberté compatible avec la liberté d'autrui » ; dans l'article 7, le parti radical se targue d'une profonde sollicitude pour « le sentiment de l'indépendance et de la responsabilité personnelles » ; à l'article 9, il revendique l'honneur d'avoir conquis l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté de conscience et de croyance, la liberté d'association ; l'article 10 affirme le respect du parti radical pour « toutes les convictions religieuses » et demande « une tolérance réciproque entre toutes les confessions ».

Mais ces belles déclarations, dont l'une ou l'autre sont d'ailleurs accompagnées de réserves, restrictions et explications qui leur donnent une portée toute relative, sont suivies d'autres qui les annulent.

Nous venons de relever le passage qui insinue que les intérêts des confessions sont ou peuvent être en contradiction avec l'intérêt général.

Que veut dire cet autre passage : « Le parti radical ne reconnaît, pour régler les rapports entre les citoyens et l'Etat, que les prescriptions légales. Il repousse toute immixtion d'organismes non prévus par la constitution » ?

Cela signifie-t-il que le Conseil fédéral ne doit plus faire la faute d'entrer en compromis avec un éventuel Soviet d'Olten, ou bien les organismes non prévus par la constitution, dont l'interposition entre le citoyen et l'Etat est déclarée intolérable, seraient-ils ceux de l'autorité religieuse ?

Il y a un article de la constitution qui nous fait craindre que ce ne soit plutôt la seconde explication qui est la bonne ; c'est celui où il est dit que « nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique » et que « l'exercice des droits civils ou politiques ne peut être restreint par des prescriptions ou des conditions de nature ecclésiastique ou religieuse, quelles qu'elles soient ».

C'est en vertu d'une conception semblable que Waldeck-Rousseau, de laïque mémoire, déclarait les vœux de religion contraires à la loi, parce qu'ils enchaînent la liberté individuelle.

Et qui oserait dire que le panégyrique de l'école neutre, qui arrive d'une façon inattendue à l'article 8, s'accorde avec le respect de la liberté de conscience et de croyance ?

Il est bien curieux, du reste, cet article 8 ! On y lit que, pour le parti radical, « la véritable sauvegarde de la démocratie et le secret de la prospérité de notre économie générale (ouf !) résident dans l'éducation de la jeunesse par l'école publique, neutre en matière politique et confessionnelle ».

Il y a là, tout d'abord, une pointe très visible contre l'enseignement libre, puisque c'est à l'école publique seule qu'on fait l'honneur de la proclamer garante de la démocratie et de la prospérité générale.

Il y a là, ensuite, une nouvelle affirmation d'hostilité à l'école chrétienne, affirmation injurieuse en ce qu'on ose prétendre qu'il ne faut point parler de religion à la jeunesse si on veut l'élever dans le bon esprit civique d'une démocratie.

Les auteurs de cette déclaration ont-ils réfléchi à la sottise de leur allégation ? S'il était vrai que la démocratie ne peut se maintenir qu'à la condition qu'on n'apprenne rien à penser à l'enfant des écoles sur la religion, la démocratie serait une bien triste chose !

Heureusement, c'est tout le contraire qui est vrai. La démocratie n'aura pas de soutiens plus éclairés que les citoyens auxquels la religion aura appris à distinguer la vérité de l'erreur et le bien du mal.

Au point de vue de la liberté humaine, dont le radicalisme se dit si respectueux, son obstination à vouloir imposer l'école irréligieuse est un cas typique d'inconséquence.

Mais voici le joyau de la Déclaration de principes radicale.

A l'article 10, le parti radical proteste de son respect pour toutes les convictions religieuses, dont il garantit la liberté de manifestation « aussi longtemps qu'elles demeurent dans le cadre constitutionnel ».

On sait ce que cette réserve cache sous son air débonnaire. Le « cadre constitutionnel », pour les catholiques, c'est un carcan de tyrannie et de honte ; c'est un assortiment de menottes forgées à leur usage par le despotisme radical à une époque de passion et de violence.

Le « cadre constitutionnel », c'est l'article 50 où il est dit : « Il ne peut être érigé d'évêché sur le territoire suisse sans l'approbation de la Confédération ».

Le « cadre constitutionnel », c'est l'article 51 qui dit : « L'ordre des jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être reçus dans aucune partie de la Suisse et toute action dans l'église et dans l'école est interdite à leurs membres. Cette interdiction peut aussi s'étendre, par voie d'arrêté fédéral, à d'autres ordres religieux dont l'action est dangereuse pour l'Etat ou trouble la paix entre les confessions. »

Le « cadre constitutionnel », c'est l'article 52 qui stipule : « Il est interdit de fonder de nouveaux couvents ou ordres religieux et de rétablir ceux qui ont été supprimés. »

Le « cadre constitutionnel », c'est mainte autre stipulation encore, qui tend à exclure la religion de la vie sociale, à laïciser les actes décisifs de l'existence, comme le mariage, à disputer à l'Eglise l'âme de l'enfance, à paralyser sa juridiction sur ses propres fidèles et à la mettre même à la porte des cimetières.

Or, au congrès d'Olten, bien loin qu'on ait éprouvé quelque gêne de ces articles qui font tache dans la constitution fédérale, qui sont une injure pour les deux cinquièmes de la population suisse, qui sont un défi à la liberté et à l'égalité des citoyens, bien loin, disons-nous, qu'on ait cherché à voiler ces iniquités constitutionnelles, on les a accentuées, sur la proposition du conseiller d'Etat Kaufmann, de Soleure, et on a jugé bon d'ajouter à l'article 10 cette phrase : « Pour assurer le maintien de la paix confessionnelle (quelle hypocrisie ou quel cynisme !), le parti radical défend les précautions consignées à cet effet dans la constitution ; il défend aussi, en particulier, le mariage civil et l'école laïque. »

Il est à croire que, parmi les congressistes d'Olten, il s'en est tout de même trouvé quelques-uns qui n'étaient pas fiers d'avoir à voter ce texte tout suant d'esprit sectaire, car la *Nouvelle Gazette de Zurich* a jugé devoir apaiser leurs scrupules et dissiper leurs répugnances par une interprétation lénitive, en disant qu'il n'y avait rien de changé dans la république du fait de l'amendement Kaufmann et que le parti radical ne songeait point à prendre une offensive quelconque contre les catholiques ; qu'il se sentait, au contraire, bien plutôt en posture défensive, étant données les menaces que pouvait recéler l'Action catholique si chaleureusement prônée depuis quelque temps.

Quant à notre *Gruyère*, elle a applaudi des deux mains à cette note anticatholique du manifeste radical ; si « certaines dispositions de la constitution limitent l'activité des catholiques, c'est, dit-elle, précisément par esprit de tolérance pour tous et de respect des consciences (!) et on avouera, d'ailleurs, sincèrement, que la religion ne s'en trouve pas plus mal ».

Voilà, en vérité, un bel échantillon de tartuferie !

Le congrès radical d'Olten a donc tenu à prendre des distances vis-à-vis des catholiques. Au congrès de 1904, qui élabora le programme politique revisé à Olten, un mouvement contraire s'était dessiné et le conseiller national Forrer, de Saint-Gall, avait posé la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'expurger la constitution fédérale des articles anticatholiques qui y figurent.

Ce bon mouvement n'a pas eu d'effet. Nous avons assisté, au contraire, depuis lors, à un progressif réveil d'esprit sectaire dans le radicalisme : motion Spahn, en 1911 ; discours Schœpfer, en 1922 ; manifeste électoral de 1925. Il y eut un arrêt sur la pente fatale en 1928 ; aujourd'hui, le vieil homme reparaît.

Il est bien à propos, n'est-ce pas ? de fourbir à neuf les flamberges du Kulturkampf, au moment où le socialisme presse la citadelle bourgeoise et où, derrière lui, le communisme marque le pas, attendant son heure.

Au Grand Conseil genevois

Le Grand Conseil de Genève a ouvert hier mercredi sa session de printemps. Après une interpellation de M. Rosselet, socialiste, sur la Chambre de travail, M. Bron, conseiller d'Etat, a apporté des précisions sur le placement des chômeurs. Il y a actuellement 1591 chômeurs hommes et 812 chômeurs femmes. 1021 chômeurs ont reçu des secours. Un contrôle sévère est établi à la frontière. Le Grand Conseil a porté à quatre ans la durée des fonctions de député au Conseil des Etats afin de faire coïncider leur élection avec celle des conseillers nationaux.

Un incident assez vif s'est produit entre M. Perréard, président de la députation radicale, M. Nicole, socialiste, et M. Dicker, président du groupe socialiste. M. Perréard a accusé M. Nicole de parler au nom des bolchévistes et lui a conseillé d'établir l'unité de vues sur la Russie soviétique entre les socialistes suisses et le parti socialiste de Genève.

La loi sur le blé

Le Département fédéral des finances, c'est-à-dire l'administration des céréales, a élaboré un avant-projet de loi fédérale sur le ravitaillement en blé du pays pour remplacer l'arrêté fédéral réglant provisoirement le ravitaillement en blé.

La réglementation provisoire arrive à échéance le 30 juin 1931.

L'avant-projet ne prévoit pas de modification de principe, car, de l'avis des milieux compétents, la solution sans monopole a donné en général de bons résultats. Cependant, le projet sera d'abord soumis à une grande commission d'experts qui se réunira à Zurich le 20 mai, sous la présidence de M. Musy, et à laquelle seront représentés l'agriculture, les coopératives, les producteurs de semences, les commerçants en blé, les meuniers, les boulangers, les boulangeries-coopératives, les fabricants de pâtes alimentaires, les consommateurs et un certain nombre de membre des anciennes commissions et comités qui se sont occupés de la question du blé, la commission fédérale des céréales, le Département de l'économie publique, le Département des finances, l'administration des douanes, l'administration des alcools et l'administration des blés.

On pense que les négociations dureront deux jours.

LA VIE A BERLIN

Berlin, 5 mai.

Les arbres de la majestueuse allée d'Unter den Linden ne font que commencer à verdir, comme s'ils avaient, eux aussi, de la peine à se remettre d'un hiver qui a été dur pour tant de monde. Durant la guerre, les privations étaient endurées avec l'espoir de la victoire ou tout au moins de la paix blanche. La crise économique présente a des causes si profondes que ceux qui en sont les victimes et ceux qui vivent dans l'angoisse continuelle d'être réduits au chômage se rendent compte qu'ils ne trouveront probablement plus jamais d'emploi dans leur profession.

C'est dans de tels sentiments que Berlin s'est préparé à la « fête » du premier mai.

Pendant la matinée, les rues avaient un air joyeux. Les fonctionnaires étaient mieux vêtus que de coutume, en vue de la promenade qu'ils se proposaient de faire l'après-midi. La majorité des passants arboraient l'œillet rouge.

La manifestation socialiste se déroula dans l'ordre et la tranquillité qui est de commande pour un parti associé aux responsabilités du pouvoir.

Le Lustgarten avait été réservé, durant l'après-midi, à la manifestation communiste. Dès midi, les cortèges formés dans les faubourgs commencèrent leurs marches de concentration. Les groupes comprenaient des gens de tout âge. De longues toiles rouges fixées à deux bâtons portaient des inscriptions révolutionnaires. Parfois, on entendait une proclamation à laquelle tous les manifestants faisaient écho en levant le bras, le poing fermé ; c'est là le salut bolchéviste. Des groupes étaient munis de porte-voix à l'aide desquels ils lançaient de longues tirades bien apprises.

Le Lustgarten se trouva occupé par plus de 150,000 personnes concentrées devant la façade du palais impérial, au pied du balcon d'où, le 2 août 1914, l'empereur admiré s'adressait à son peuple enthousiaste pour annoncer la mobilisation générale.

Le communisme croît en proportion de la crise. Jamais encore la manifestation n'avait revêtu une telle ampleur.

L'amélioration de la situation économique du pays serait le remède le plus sûr contre le bolchévisme auquel tant de gens n'adhèrent que sous les conseils de la misère.

La manifestation communiste du Lustgarten comprenait un discours du chef des bolchévistes berlinois, Tælmann. Une infime partie de l'assistance a pu l'entendre ; pour tous les autres, la fête n'a consisté qu'en une parade.

Tout le monde n'était pas encore en place que déjà devait commencer la dislocation. Des fleuves humains se précipitèrent sans ordre dans les rues que la police avait préalablement vidées. Une marche bien scandée domina quelque temps le tumulte. Des enfants jouaient du tambour en agitant leurs bras jusqu'aux épaules et d'autres soufflaient dans des fifres. Cette invitation à marcher en ordre resta sans effet ; chacun ne pensait qu'à rentrer chez soi par la voie la plus courte.

Le rythme habituel de la vie avait à peine repris qu'une troisième manifestation commença. Le Palais des sports, qui peut contenir plus de 16,000 personnes, avait été réservé aux nationaux-socialistes, afin qu'ils pussent s'y convaincre réciproquement que la dictature amènera la prospérité générale aussi naturellement que les petits pois viennent avec le printemps.

Le premier mai est devenu une grande manifestation de discorde entre prolétaires. La formule fameuse : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » qui avait une certaine allure, est aujourd'hui de plus en plus usée

Le tumulte de cette journée laisse l'impression d'un océan un jour de tempête. Il est cependant une image qui se superpose à toutes ces visions de masses incohérentes ; c'est celle de cette fanfare d'enfants qui avançait en cadence au milieu de la débandade générale et manifestait ainsi une volonté d'ordre au milieu de ce désordre.

Dr A. M.

La Petite Entente

Bucarest, 6 mai.

Le prince Ghika, ministre des affaires étrangères, a offert, mardi soir, un dîner suivi d'une réception en l'honneur de MM. Bénès et Marinkovitch. Les trois ministres des affaires étrangères ont prononcé des allocutions.

Le prince Ghika a notamment déclaré :

« Je relève, une fois de plus, notre parfait accord, car un esprit de cordiale confiance et un désir unanime d'aboutir à des résolutions efficaces n'ont cessé de régner au cours de l'examen et de la discussion des questions débattues entre nous. »

M. Bénès a, de son côté, décrit le travail effectif de la Petite Entente pendant ses onze ans d'existence. Il a ajouté :

« Les Etats de la Petite Entente se rendaient compte depuis plusieurs années que leurs intérêts politiques devaient être harmonisés et coordonnés avec leurs intérêts économiques. Ces Etats, conscients de la nécessité de cette synthèse, n'ont jamais négligé la collaboration économique dans la mesure du possible, et je suis heureux de pouvoir constater que, à la réunion actuelle, nous avons examiné nos problèmes communs avec la plus grande loyauté pour nos besoins mutuels. »

Nouvelles religieuses

La garde suisse du Vatican

Les nouvelles recrues de la garde suisse du Vatican ont prêté serment hier mercredi, dans la Cour du Belvédère. Le commandant de la garde a passé la compagnie en revue. L'aumônier, Mgr Krieg, prononça ensuite une courte allocution. Puis les recrues ont prêté serment en touchant le drapeau de la main droite. De nombreux prélats et hautes personnalités du Vatican et des représentants du corps diplomatique assistaient à la cérémonie.

Les affaires d'Espagne

Le parti communiste espagnol

Les journaux soviétiques se montrent satisfaits des progrès réalisés par le parti communiste espagnol depuis la révolution. C'est ainsi que la *Pravda,* en parlant de l'organisation communiste de Séville, constate que celle-ci a doublé ses effectifs et s'appuie sur de nombreux sympathisants.

L'Internationale syndicale rouge a fait aussi des progrès en Espagne. Font partie de cette Internationale : les syndicats des ouvriers des transports, les syndicats des cordonniers et des ouvriers métallurgistes, des débardeurs, des ouvriers du bâtiment, des ouvriers agricoles et des marins.

On confirme de source bien informée que les agents soviétiques font le plus grand effort pour armer les « centuries ouvrières » tout en développant la propagande pour le « désarmement de la bourgeoisie ».

Contre un projet de violation de la correspondance royale

Madrid, 6 mai.

El Debate manifeste son inquiétude au sujet d'une mesure qui aurait été prise par le ministre des finances. Ce dernier aurait chargé un archiviste d'investigations dans les archives du palais royal. Le journal s'effraye à l'idée que les archives royales pourraient être mises à la portée de n'importe quel amateur de scandale.

Il faut que quelques anées s'écoulent avant qu'un coup d'œil serein puisse être jeté sur les documents d'Alphonse XIII. D'ici là, toute investigation inspirée par la malignité ou une curiosité malsaine ne serait qu'une vilenie.

El Debate ajoute : « Les documents du roi peuvent avoir trait à des affaires actuellement en cours et ayant un grand intérêt national ou international. Notre prestige pourrait subir un dommage important du fait de révélations inconsidérées. Enfin, tant que le roi vit, ces lettres sont sa propriété et non celle du premier venu. On ne doit tout de même pas refuser au monarque espagnol ce qu'on accorde au premier des particuliers : le respect de sa vie privée et l'inviolabilité de sa correspondance. »

Les monarchistes s'organisent

Madrid, 7 mai.

Une organisation monarchiste est en voie d'élaboration à Madrid. Le comité central qui dirigera l'activité des organisations de provinces sera composé de personnalités de tendances diverses, mais toutes monarchistes.

Les tiraillements entre Madrid et Barcelone

Barcelone, 6 mai.

M. Amaledo Hurtado est parti pour Madrid, en vue de conférer avec le gouvernement au sujet de quelques divergences qui se sont élevées entre le gouvernement de la Généralité catalane et le gouvernement de Madrid sur diverses questions, notamment sur la constitution provisoire du gouvernement de la Généralité de Catalogne.

Le nouvel ambassadeur à Paris

Madrid, 7 mai.

M. d'Anvilla, qui occupait jusqu'à présent le poste d'ambassadeur d'Espagne à Buenos-Ayres, a été désigné pour être ambassadeur à Paris.

Le nouveau timbre-poste

Madrid, 7 mai.

Le directeur des postes a déclaré qu'il étudie des modèles de timbres pour la nouvelle république. Celui de 15 centimes représentera la faculté de médecine le jour des incidents sanglants de mars ; celui de 40 reproduira les traits d'un grand homme de la république de 1872, et celui de 25, le portrait d'un personnage de la république actuelle avec le drapeau tricolore.

Le communisme et la liberté de la science sont incompatibles

Un savant, arrivé récemment de Moscou, dit que la nouvelle maxime : le communisme et la liberté de la science sont incompatibles, est mise en application par le commissariat de l'Instruction publique avec une extrême rigueur. Ce commissariat a convoqué récemment une première conférence des « travailleurs de la science », qui a voté une résolution exigeant l'établissement d'un plan général pour toutes les recherches scientifiques.

Toute la science doit prendre le marxisme pour base ; elle doit suivre les directions données par le parti communiste et son unique but est de contribuer à la réalisation du plan quinquennal et à l'édification du socialisme en Russie.

Le congrès a statué et le commissariat veille à ce qu'aucun savant ne reste plus « apolitique ». D'après l'opinion des dirigeants du parti, la neutralité politique cache un état d'esprit contre-révolutionnaire et antisoviétique. Toutes les institutions scientifiques et leur personnel scientifique doivent, par conséquent, être contraints à travailler à la gloire du bolchévisme, exactement comme d'autres administrations soviétiques.

L'affaire Oustric

Le cas Péret

Paris, 6 mai.

La commission d'enquête n'a entendu que M. Lefèvre, commissaire aux délégations judiciaires.

Le témoin a affirmé que, le 3 décembre, il avait vérifié le contenu de tous les coffres de la banque Oustric et qu'il n'avait pas trouvé, dans celui de M. Badoux, les enveloppes qui, d'après ce dernier, contenaient les honoraires, refusés par M. Raoul Péret et qui y auraient été déposées.

L'EXPOSITION COLONIALE DE PARIS

Paris, 7 mai.

Le président de la République, accompagné du maréchal Lyautey, a inauguré hier mercredi après midi l'exposition coloniale internationale. Après avoir parcouru en automobile toute l'exposition, le président de la République s'est rendu au Musée permanent des colonies, où l'attendaient les membres du gouvernement, les ambassadeurs, les ministres et les commissaires généraux étrangers.

Le maréchal Lyautey, prenant le premier la parole, a adressé ses remerciements au chef de l'Etat et a défini la politique coloniale de la France, qui consiste non à détruire l'adversaire, mais à l'attirer, non à l'évincer, ni à l'assimiler, mais à l'associer en l'outillant à la moderne, en un mot à pratiquer une politique d'égards. Le maréchal a dit que cette exposition sera une grande leçon d'union : union entre les races, union entre les peuples issus de la civilisation et, enfin, union de tous les Français.

Après lui, M. Castellane, président du Conseil municipal, le prince di Scalea, commissaire général d'Italie, et le ministre des colonies, M. Paul Reynaud, ont fait des discours.

Contre le bloc germanique et M. Briand

Paris, 7 mai.

Un meeting de protestation contre l'union douanière austro-allemande et pour le redressement de la politique extérieure française, organisé par la Fédération républicaine de la Seine et par l'Union des organisations nationales et les Anciens combattants, a eu lieu hier mercredi au Cirque d'hiver. Les orateurs, parmi lesquels MM. Reibel, Franklin-Bouillon et Louis Marin, ont vivement critiqué la politique extérieure de la France et se sont opposés à la candidature de M. Briand à la présidence de la République.

La Chine et les puissances

Changhaï, 6 mai.

Après une dernière conversation entre M. Miles Lampson et M. Ouang, celui-ci a déclaré que les conversations sur l'exterritorialité sont rompues par la faute des Anglais, qui refusent de céder sur la juridiction de Changhaï, Tien-Tsin, Hankéou et Canton.

Les élections roumaines

Bucarest, 6 mai.

Un accord électoral a été conclu entre le gouvernement et le parti libéral. Les libéraux auront sur les listes gouvernementales 61 candidats à la Chambre et 20 au Sénat.

La lutte électorale en Egypte

Le Caire, 6 mai.

Les comités d'organisation libéral et nationaliste ont décidé de réunir un Congrès national malgré l'interdiction faite par le gouvernement.

L'espionnage industriel soviétique

Francfort-sur-Main, 6 mai.

On annonce, au sujet de l'affaire d'espionnage industriel découverte dans les fabriques de colorants, que le contremaître d'une grande fabrique de produits chimiques de Francfort a également été arrêté.

LES FORTIFICATIONS DE LA BELGIQUE

Bruxelles, 6 mai.

A la Chambre, M. de Broqueville, ministre de la défense nationale, parlant du projet d'armement de la frontière, a dit que les crédits demandés s'élèvent à 600 millions ; 350 millions seront consacrés à la création de la tête de pont de Gand et à la remise en état des forts de Liége. Les 250 millions restant serviront à acquérir de l'artillerie lourde.

Les rebelles birmans

Rangoon, 7 mai.

Au cours d'une série de rencontres entre les rebelles birmans et des agents de police, à Myoma, un inspecteur et plusieurs policiers ont disparu. 14 rebelles ont été tués et plusieurs blessés. Un chef de tribu a été arrêté.

AVIATION

Nos avions militaires

15 avions militaires suisse sont arrivés hier, mercredi, à Bellinzone, venant de Lausanne.

Nouvelles financières

L'escompte

Le conseil des banques américaines annonce la réduction du taux de réescompte de la Banque de Boston de 2 ½ à 2 % et de celui de la Banque de Philadelphie de 3 ½ à 3 %.

NOUVELLES DIVERSES

M. Massigli, premier expert naval français, est retourné à Londres porteur de la réponse de son gouvernement sur la question navale.

— M. Lerroux, ministre espagnol des affaires étrangères, partira pour Genève dimanche ou lundi ; il restera absent une huitaine de jours.

NÉCROLOGIE

M. Horace Micheli

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Horace Micheli, ancien conseiller national et ancien directeur politique du *Journal de Genève,* qui est décédé à Vevey, à l'âge de 65 ans. M. Micheli était malade depuis cinq ans.

M. Micheli était né le 6 juin 1866 à Landecy (Genève). Il fit des études de philosophie et d'histoire à Genève, Paris, Berlin et Athènes. Il fut promu docteur ès lettres de l'université de Genève en 1894 ; fut nommé correspondant du *Journal de Genève* à Berne en 1893 et rédacteur du journal en 1900, enfin, directeur, en 1904.

M. Micheli fut député au Grand Conseil de Genève de 1901 à 1904 et membre du Conseil national en 1914 et depuis 1922 jusqu'en 1926, époque où il résigna son mandat pour raisons de santé.

Il dirigea la politique du *Journal de Genève,* en résidant à Berne, jusqu'en 1927.

M. Horace Micheli était un homme doué de brillantes qualités d'esprit et chez qui le caractère égalait le talent.

M. Henri Darier

A Genève est mort M. Henri Darier, ancien directeur de la Caisse d'épargne de Genève et président de l'Union financière. Il avait 81 ans.

Le duc de Somerset

Le duc de Somerset est décédé à Londres, hier, mercredi.

Edouard Hamilton Seymour, duc de Somerset, était né le 19 mai 1860.

LES SPORTS

Le tour d'Allemagne cycliste

Voici le classement de la troisième étape du tour d'Allemagne cycliste :

1. Wauters, Belgique, 7 h. 14 m. 17 sec. ; 2. Antenen, Suisse, même temps ; 3. Buse, Allemagne ; 4. Siegel, Allemagne ; 5. Frantz, Luxembourg ; 6. Stœpel, Allemagne ; 7. van Bruaene, Belgique ; 8. Bulla, Autriche ; 9. de Graeve, Belgique ; 10. à égalité, Rufener, Blattmann, Bula, Buchi, Hofer, tous Suisses, Dewaele, Hector Martin, de Corte, Belgique ; Thierbach, Metze, Eyer, Allemagne ; Pierre Magne, Barthélemy, Neuhard, Bidot, Mauclair, Moineau, France ; Dinale, Giuntelli, Pancera, Frascarelli, Piccin, Italie ; Valentyn, Hollande, Muller, Hollande, Krier, Luxembourg ; 35. Franssen, avec 3 minutes de retard.

Classement général

Après la troisième journée :

1. Buse, 35 points ; 2. Stœpel, 35 p. ; 3. Frantz, 34 p. ; 4. Metze.

Le classement par nations ne présente pas de changements.

* * *

Aujourd'hui, jeudi, quatrième étape : Munich-Ingolstadt - Nuremberg - Schweinfurt (Bavière), soit 296,3 kil.

Une regrettable coïncidence

Le 7 juin prochain, jour fixé pour le grand-prix de Genève automobile, l'Association suisse de football a décidé de faire jouer, à Genève, un match final qui doit mettre aux prises Urania-Genève et Grasshoppers.

On protesta, naturellement, des deux côtés et des pourparlers furent entrepris pour que ce match fût renvoyé ou joué à une date antérieure.

Il est ainsi possible que ledit match soit joué le 28 juin, à la place du 7.

Espérons que, d'ici un ou deux jours, on sera définitivement fixé.

Il est, en effet, absurde d'organiser deux manifestations sportives importantes le même jour. Or, tandis que les organisateurs du grand-prix ne peuvent pas modifier leur date, l'Association de football le peut parfaitement.

AGRICULTURE

Les ennemis de l'agriculture

On nous écrit du Valais :

Sur divers points des centres de production de fraises, on se plaint des dégâts occasionnés par les vers blancs. Des plantations importantes sont décimées par ce vorace rongeur qui a déjà exercé ses ravages l'an passé.

D'autre part, la période de mauvais temps que nous traversons est défavorable à la production des asperges qui se récoltent en ce moment. Ce légume délicat se paye actuellement de 1 fr. 20 à 1 fr. 40 le kilo au producteur.

Les abricotiers ont également souffert des intempéries printanières ; la récolte sera petite en plaine. Par contre, sur les versants elle s'annonce satisfaisante. Pommiers, poiriers et cerisiers sont fleuris comme rarement on les a vus.

Echos de partout

LA DEMANDE D'UN ESCROC

Un publiciste français, M. Maurice Privat, vient de raconter les aventures authentiques d'un certain Joseph Poulet, qui, présentement, a à se défendre devant les juges. Il a intitulé son volume : *Le plus bel escroc que j'ai connu.*

Or, l'autre matin, Maurice Privat fut appelé au téléphone :

— Allo ! C'est le plus bel escroc qui est à l'appareil...

Et, jovial, bon enfant, cynique, celui que Maurice Privat avait écorché vif au long de deux cents pages lui demanda tranquillement quelques volumes, destinés à ses conseillers juridiques, qui, dit-il en terminant, « ne se retrouvent pas du tout dans mon affaire !... »

MOT DE LA FIN

Un propriétaire et sa femme abordent leur fermier :

— Et la vache qui avait été malade, comment va-t-elle ?

— Sauf votre respect, elle a maintenant l'air de se porter aussi bien que Monsieur et Madame.

EN VALAIS

Session parlementaire. — Le chômage en Valais. — Les glissements de Montagnon et de Produit. — La route Saint-Martin-Bramois.

On nous écrit de Sion :

Dès lundi, 9 mai, nos parlementaires seront réunis en session ordinaire de printemps. Pendant deux semaines, ils dépêceront les comptes de l'Etat qui se soldent, on le sait, par un boni de quelque 3000 francs, examineront et voteront une foule de projets de loi et de décrets : protection ouvrière, élections et votations, entretien et classification des routes, etc. En vérité, nos pères conscrits auront, comme on dit, beaucoup de pain sur la planche et il leur sera bien difficile d'épuiser un ordre du jour aussi chargé.

Comme le Conseil d'Etat, le Grand Conseil change annuellement de président. Le colonel Jules Couchepin, qui a dirigé avec autant de tact que de distinction les débats au cours de l'année parlementaire révolue, sera remplacé par un autre officier supérieur en activité : le lieutenant-colonel Guillaume de Kalbermatten, commandant du régiment d'infanterie de montagne 6, en ce moment sous les drapeaux. Député du district de Conches, le lieutenant-colonel de Kalbermatten a derrière lui une carrière parlementaire déjà longue, au cours de laquelle il s'est acquis l'estime de ses pairs ; il fera un président très qualifié.

* * *

Si les députés ne connaîtront pas le chômage pendant la session qui va s'ouvrir, ils auront probablement à s'en occuper. Ce n'est pas, certes, que le nombre des chômeurs ait été proportionnellement plus élevé en Valais qu'ailleurs, au cours de la dernière saison hivernale. Les dépenses n'ont dépassé que de cinq ou six mille francs les prévisions budgétaires, ce qui n'a rien d'anormal étant donnée la longueur exceptionnelle de la mauvaise saison. Mais on a signalé des abus dont on ne saurait, d'ailleurs, rendre responsables les pouvoirs publics. On croit trop souvent que le subside de chômage est dû en retour des cotisations versées ; à cause de cela, on ne tient guère compte des occasions de travail convenable qui peuvent se présenter. Cet état d'esprit, s'il venait à se généraliser, pourrait avoir des conséquences fâcheuses tant au point de vue social qu'au point de vue économique. Il faut se souvenir, en effet, que le but de l'assurance contre le chômage est de venir en aide aux sans-travail en cas de crise et pour autant qu'ils sont dans l'impossibilité de trouver une occupation à leur portée, et non point de distribuer des primes à la nonchalance ou à la paresse. Il y a là une distinction très nette à faire.

Puisque nous parlons chômage, relevons que près de la moitié des ouvriers de l'industrie de l'aluminium, à Chippis, a dû être congédiée cet hiver et ce printemps, faute d'écoulement des produits fabriqués. L'usine marche actuellement avec un millier d'ouvriers environ, au lieu des deux mille qui y trouvaient occupation, autrefois, à cette saison. C'est un coup sensible pour les ouvriers du Valais central et pour les finances publiques.

* * *

La *Murithienne,* société valaisanne des sciences naturelles, vient de faire sa sortie printanière. Le sujet qui devait y être traité par son très dévoué président, M. le professeur Mariétan, était de toute actualité. Il s'agissait des glissements de terrain dont nous avons parlé, l'année dernière déjà, et qui mettent en péril les hameaux de Montagnon et de Produit, sur le territoire de la commune de Leytron.

Les Murithiens se sont rendus sur les lieux, où l'on constate depuis des siècles un glissement de terrain entraînant les maisons de Montagnon et une partie de celles du village inférieur de Produit. Après avoir vérifié les dégâts aux immeubles, ils se sont régalés d'une fort substantielle causerie de leur président, géologue distingué, sur la nature de ces mouvements du sol. Ce sont les eaux d'infiltration qui provoquent ces glissements, plus ou moins sensibles selon l'humidité des saisons. Pour obvier dans une certaine mesure à ces inconvénients qui obligent chaque dix ans les habitants à reconstruire leurs demeures, il y aurait lieu d'établir en amont des canaux qui recueilleraient les eaux glissant entre la roche schisteuse et le sol et les conduiraient au torrent de la Salentze, et de s'abstenir des irrigations trop fréquentes et trop copieuses.

M. Mariétan ne conseille pas aux gens de Montagnon et de Produit de quitter ces coquets villages, aux alentours si fertiles, mais de construire dorénavant leurs maisons en bois, et de veiller eux-mêmes à leur sécurité.

C'est dire que M. Mariétan ne craint pas les catastrophes qu'on s'était un peu pressé de prédire. Chacun s'en réjouira pour le gracieux paysage qui s'étend entre l'Ardève et les contreforts de la Grand'Garde.

* * *

La rive droite du val d'Hérens, qui était jusqu'ici dépourvue de route carrossable, va être sous peu reliée à la plaine par une bonne chaussée. Les travaux entrepris, il y a trois ans, avancent rapidement et il sera possible d'inaugurer l'œuvre dès l'automne prochain.

La nouvelle route, longue d'une quinzaine de kilomètres, dessert déjà en partie Nax et Vernamiège ; Mase sera desservi au cours de l'été prochain, puis viendra le tour de Saint-Martin.

Il est question de relier ultérieurement la route Bramois-Saint-Martin à celle d'Evolène par le hameau de Prajean.

Il est indubitable que la nouvelle chaussée, qui est avant tout d'intérêt agricole et forestier, contribuera à développer le tourisme dans cette partie trop méconnue de la vallée d'Hérens.

D.

Améliorations dans les Chemins de fer fédéraux

Les mesures destinées à réduire les dépenses des Chemins de fer fédéraux ont été discutées au cours de plusieurs conférences des directeurs.

Les relations entre la direction générale et les arrondissements, par exemple, devront être simplifiées et la collaboration entre les diverses catégories de service devra être améliorée. Les fonctionnaires qualifiés ne devront pas exécuter le travail de subordonnés. Les déplacements de service devront être réduits dans la mesure du possible. La direction générale examinera s'il n'y aurait pas avantage à centraliser les magasins du matériel de Bâle, de Rorschach et de Bellinzone en un seul magasin central. Une série de réformes sont envisagées pour l'achat et la vente du matériel afin d'obtenir des économies.

En ce qui concerne la réorganisation du service des trains et des gares, on envisagera l'organisation d'un nouveau service des bagages et d'un service d'automobiles. On examinera s'il n'y a pas lieu de remplacer certains trains sur diverses lignes par des courses d'automobiles.

En ce qui concerne l'expédition des marchandises, les conditions du service et la situation du personnel seront examinées par une commission spéciale. Il s'agit notamment de simplifier ce service par l'utilisation d'un outillage et de méthodes de travail modernes. Dans les gares, les installations pour le chargement et le déchargement des marchandises devront être améliorées.

La conduite des locomotives par un seul homme devra être étendue. Des économies devront être réalisées dans la consommation de l'énergie électrique employée à la traction des trains.

On examinera à nouveau dans quelle mesure les barrières gardées peuvent être remplacées aux passages à niveau par des signaux lumineux. Les traverses de bois seront remplacées dans une plus large mesure par les traverses de fer.

Société suisse des commerçants

La Société suisse des commerçants publie une brochure de plus de 120 pages sur son activité durant la 58me année de son existence. Cette année a été essentiellement marquée par la crise. Le nombre des employés sans travail a été très élevé, ce qui a provoqué une aggravation des charges d'entr'aide. L'office de renseignements et d'assistance juridique a donné plus de 800 audiences et est intervenu dans 68 affaires, procès. La caisse de maladie accuse une augmentation notable. Le nombre de ses adhérents est de 5974 (5359 l'année précédente). Sa fortune se montait en 1930 à 420,000 fr. Une somme de 213,000 fr. (18,000 fr. de plus que l'année précédente) a été payée comme indemnités.

L'activité sociale et économique de la société s'est fait sentir dans de nombreux domaines. Près de 10,000 jeunes commerçants et commerçantes ont suivi les 101 cours d'instruction organisés par la Société et y ont reçu leur formation théorique. 2500 d'entre eux ont passé leurs examens d'apprentissage.

Le rapport mentionne encore notamment l'activité de trois importantes institutions de la société, l'organe social, dont le tirage dépasse 30,000 exemplaires, l'œuvre d'assistance pour les employés âgés, dont le capital est de 144,500 fr., et le bureau de placement.

Le nombre des membres de la Société suisse des commerçants a augmenté de 200 et se monte actuellement à 29,783.

Bienfaisance

M. Pietro Chiesa, qui donna il y a quelques années au canton du Tessin la villa et la propriété de Mezzana (Balerna), pour y installer l'Ecole tessinoise d'agriculture, a acheté ces jours derniers la grande et luxueuse villa Toriani, à Mendrisio. Une Maternité sera installée dans cette villa, que M. Chiesa a donnée au canton du Tessin.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Dans sa séance d'hier mercredi, le Grand Conseil vaudois a partiellement revisé la loi sur les caisses locales d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail bovin et a apporté diverses modifications à la loi sur les améliorations foncières.

ARMÉE SUISSE

Défilé du régiment 6

On nous écrit de Sion :

Le régiment d'infanterie de montagne 6 termine cette semaine son cours de répétition qui s'est déroulé dans les vallées d'Entremont et de Bagnes. Vendredi matin, les trois bataillons 11, 12 et 88 défileront à Chamoson, puis ils rentreront à Sion, où s'effectuera la remise des drapeaux. Ils seront licenciés samedi matin.

TRIBUNAUX

Au Tribunal cantonal valaisan

On nous écrit de Sion :

Depuis 1926, les membres du Tribunal cantonal ou Cour d'appel passent à tour de rôle à la présidence dès le 1er juin de chaque année. A partir du 31 mai, M. Otto de Chastonay abandonnera donc le siège présidentiel, qui sera occupé pour la première fois par M. Alfred Clausen, qui a succédé l'année dernière à M. le Dr Lorétan. M. le Dr Clausen est le fils du juge fédéral Clausen ; il a hérité des brillantes qualités de juriste de son père.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Des abeilles en avion

Un curieux incident s'est produit hier mercredi au cours du voyage Marseille-Paris de l'avion du service commercial.

Une dizaine de caisses, ruches provisoires, contenant chacune un essaim d'abeilles expédiées à un apiculteur de la région parisienne, avait été chargées sur l'avion, dans lequel se trouvaient aussi des passagers.

Soudain, en pleine route, après quelques coups d'air, les caisses basculèrent et l'une d'entre elles s'ouvrit. Les abeilles, ne pouvant gagner l'extérieur, repoussées qu'elles étaient par la pression de l'air, se précipitèrent vers les passagers.

Ceux-ci se couvrirent le visage de leurs mouchoirs et n'eurent pour ainsi dire pas de mal.

Un vapeur coulé

Le vapeur italien *Raffio*, qui était occupé à recueillir certains restes d'épaves du *Jeanne-Marie* coulé pendant la guerre, a sombré au large de l'île de Serk (Angleterre). Un de ses hommes d'équipage s'est noyé.

Des alpinistes retrouvés

Les deux alpinistes perdus dans le Mont-Granier (Savoie) viennent d'être retrouvés, épuisés et blessés, dans un chalet de l'Alpette.

Assassinat

Mardi soir, à Nibas, près d'Amiens (France), le fermier Alfred Delahaye, âgé de 75 ans, et sa sœur, âgée de 62 ans, ont été trouvés étranglés. Les deux vieillards spéculaient en Bourse. Ils recevaient souvent la visite de courtiers. Leur coffre-fort avait été ouvert et vidé par les assassins.

SUISSE

Asphyxiés par un fourneau

A Lugano, Mme Bernasconi, sa fille et son fils ont été trouvés, hier matin mercredi, asphyxiés dans leur logement par des émanations provenant du fourneau que Mme Bernasconi avait allumé en raison du froid. Le fils Bernasconi est mort ; sa mère et sa sœur ont été transportées à l'hôpital dans un état très grave. On est parvenu à les rappeler à la vie après avoir pratiqué la respiration artificielle.

Jeu meurtrier

Mardi soir, à Schattdorf (Uri), le jeune Franz Püntener, âgé de 16 ans, rentrant d'un cours pour jeunes tireurs, mit en joue, pour plaisanter, la jeune Elise Walker, âgée de 14 ans. Malheureusement, le fusil était chargé et la jeune fille, atteinte d'une balle à la tête, fut tuée sur le coup.

Tué par une automobile

Une automobile de Genève a tué, à Fraidaigue, entre Morges et Saint-Prex, hier après midi, mercredi, Hermann Jeannet, dix-huit ans, jardinier, Neuchâtelois, qui a succombé pendant son transport à l'hôpital.

La victime, qui circulait à bicyclette, s'était engagée à toute allure sur la grand'route.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les douanes argentines

L'Argentine aurait l'intention de relever ses droits de douane, notamment sur les produits chimiques et pharmaceutiques et avant tout sur les produits finis.

PETITE GAZETTE

Un rhinocéros de l'âge tertiaire

Dans une gravière, non loin de Budapest, on a découvert un maxillaire de rhinocéros antique absolument intact. Ce maxillaire mesure un mètre 50 de long, les dents ont 5 centimètres de grosseur. Il faisait partie du squelette d'un rhinocéros italien. On a trouvé des traces de cet animal sur le territoire de la Hongrie, où il a vécu à l'âge tertiaire.

La plus vieille locomotive suisse

La plus vieille locomotive à vapeur des chemins de fer fédéraux a été retirée de la circulation, à Bienne. Elle a 72 ans et date des débuts de l'exploitation ferroviaire en Suisse. Elle a été construite en 1859 pour le compte de l'Union suisse. Elle a servi au trafic des marchandises et en dernier lieu à la manœuvre. Pendant ces 72 années de service, elle a parcouru 1 million 500,000 kilomètres et consommé 15,000 tonnes de charbon.

Une locomotive électrique effectue le même nombre de kilomètres en 10 ou 15 ans.

Calendrier

Vendredi 8 mai

Apparition de saint MICHEL, archange

La fête de ce jour rappelle l'apparition du saint Archange au Mont Gargan, près de Naples, demandant qu'on élevât sur cette montagne un temple en l'honneur de tous les anges. (Vme siècle.)

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Mutuelle. — Ce soir, répétition au local.

Société fédérale de gymnastique « Freiburgia ». — Ce soir, à 8 h. ½, séance du comité.

Société des Samaritains. — Ce soir jeudi, 7 mai, à 8 h. ½, exercices obligatoires au local : Poste principale. Travail : improvisations.

Pour la langue française

« Au reçu de votre lettre, nous avons aussitôt pris des renseignements sur la personne dont vous nous parlez. »

Ce style d'affaires emploie incorrectement le mot *reçu*. Il faut dire : « Dès la réception de votre lettre... Aussitôt votre lettre reçue... Après avoir reçu votre lettre... »

FRIBOURG

Pèlerinage de Lourdes

Horaire du train blanc partant de Fribourg :
(Ce train comprend tous les malades du pèlerinage, les pèlerins hospitalisés en cours de route et les pèlerins inscrits chez les chefs de groupes de la Sarine et de la Glâne.)

Aller 15 mai

Fribourg	*d.* 9.25	
Villars-sur-Glâne	*d.* 9.32	
Matran	*d.* 9.37	
Rosé	*d.* 9.43	
Neyruz	*d.* 9.48	
Cottens	*d.* 9.54	
Chénens	*d.* 10.—	
Villaz-Saint-Pierre	*d.* 10. 7	
Romont	*d.* 10.16	
Siviriez	*d.* 10.24	
Vauderens	*d.* 10.32	
Oron	*d.* 10.40	
Palézieux	*d.* 10.47	
Lausanne	*a.* 11.10	*d.* 11.30
Genève	*a.* 12.50	*d.* 14.15
Bellegarde	*a.* 15. 3	*d.* 15.23
Culoz	*a.* 15.38	*d.* 15.55
Lyon-Brotteaux	*a.* 17.38	*d.* 20.45
Valence	*a.* 22.41	*d.* 22.44
Avignon, 16 mai	*a.* 0.40	*d.* 0.47
Sète	*a.* 3.15	
Lourdes	*arr.* vers les 12 h.	

Retour 21 mai

Lourdes,	*dép.* vers les 9 h.	
Sète		*d.* 20.59
Avignon	*a.* 23.16	*d.* 23.25
Valence, 22 mai	*a.* 1.25	*d.* 1.28
Lyon-Brotteaux	*a.* 3.23	*d.* 3.30
Culoz	*a.* 5.17	*d.* 5.35
Bellegarde	*a.* 6.10	*d.* 6.26
Genève	*a.* 7. 5	*d.* 7.40
Renens	*a.* 8.41	*d.* 8.46
Lausanne	*a.* 8.52	*d.* 9.15
Palézieux	*a.* 9.38	
Oron	*a.* 9.50	
Vauderens	*a.* 9.59	
Siviriez	*a.* 10. 7	
Romont	*a.* 10.13	
Villaz-Saint-Pierre	*a.* 10.25	
Chénens	*a.* 10.32	
Cottens	*a.* 10.36	
Neyruz	*a.* 10.48	
Rosé	*a.* 10.53	
Matran	*a.* 10.58	
Villars-sur-Glâne	*a.* 11. 2	
Fribourg	*a.* 11. 8	

Le drapeau du Cercle catholique de Fribourg

Le drapeau du Cercle catholique de Fribourg, œuvre de M. le professeur Plancherel et des Sœurs du couvent de la Fille-Dieu, est exposé au magasin de Mme veuve Antoine Comte, à la rue de Lausanne.

C'est dimanche, comme nous l'avons annoncé, qu'il sera bénit. Le parrain et la marraine seront M. Perrier, conseiller d'Etat, et Mme Musy, conseiller fédéral.

On prie les membres du Cercle qui n'ont pas encore répondu à l'invitation à la fête de s'inscrire au plus tôt auprès du secrétaire, M. Firmin Barbey, à la Direction de l'Instruction publique.

Fête cantonale de lutte

Cette fête aura lieu à Guin le 10 mai. Beaucoup de lutteurs qui se sont inscrits pour prendre part à la fête ont déjà été couronnés dans d'autres fêtes fédérales ou cantonales.

A la dernière fête de lutte, à Worb, s'est distingué le Singinois Hermann Nussbaum, de Grossried, qui s'est classé dans les meilleurs lutteurs, approchant de bien près du résultat du champion du monde Kyburz.

On verra des lutteurs tels que Gendre, Bulliard, Nicolet, Vollery, Bongard, Schlæfli, Walther, Schürch, Modoli, Ryser, qui donneront à la fête de lutte un intérêt particulier.

Radio

Vendredi 8 mai, à 8 h. ½ du soir, aura lieu, à la salle du café des Grand'places, l'assemblée constitutive de la section de Fribourg de la Société romande de Radiodiffusion.

Cette nouvelle association, qui se substitue à l'ancien Radio-Club suisse, ne poursuit aucun but de lucre.

Son activité s'exercera spécialement dans l'élaboration et la retransmission des programmes fribourgeois par la station nationale de Sottens, la recherche des perturbations ou parasites industriels et le développement général de la radiodiffusion dans notre canton.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

7 mai

BAROMÈTRE

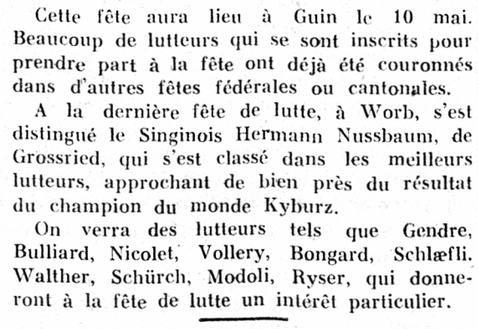

THERMOMÈTRE

mai	1er	2	3	4	5	6	7	mai
7 h. m.	3	12	12	8	7	5	11	7 h. m.
11 h. m.	12	17	15	14	14	15	14	11 h. m.
7 h. soir	15	16	14	11	11	15		7 h. soir

Les personnes qui nous enverront des chèques voudront bien indiquer au verso s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement.

Dernière heure

Pour ou contre Briand

Paris, 7 mai.

(Havas.) — Les journaux soulignent l'importance considérable que revêtira le débat sur la politique étrangère qui se déroulera cet après-midi, à la Chambre, débat qui ne pourra se terminer que demain vendredi, et sans doute au prix d'une séance de nuit. Sont inscrits comme interpellateurs MM. Nogaro, radical-socialiste ; Fougère, républicain de gauche ; Lorin et Scapini, Action démocratique ; Margaine, radical-socialiste ; Ibarnegaray, de l'Union républicaine (modérés).

Il faut ajouter à cette liste, dit le *Matin*, le nom de M. Franklin-Bouillon qui a déposé hier mercredi une demande d'interpellation sur la « nécessité de modifier immédiatement les méthodes politiques du ministre des affaires étrangères, qui s'est constamment trompé depuis cinq ans dans ses prévisions ou dans son action et a ainsi gravement compromis la paix ».

Comme on le voit par ce libellé, cette interpellation met directement M. Briand en cause et par son caractère particulier, elle ne manquera pas de passionner le débat, qui prendra de ce fait une tournure nettement politique. Le *Matin* ajoute : « Au point où nous en sommes de la campagne pour la présidence de la république, on peut le dire, les députés, au moment du scrutin, voteront pour ou contre M. Briand ; tout le monde admet, en effet, que le résultat du débat décidera de la candidature du ministre des affaires étrangères, qui, dans les couloirs de la Chambre, est opposée presque uniquement à M. Doumer.

Paris, 7 mai.

(Havas.) — A la sortie de la réunion organisée au Cirque d'Hiver, hier mercredi, contre la politique du ministre des affaires étrangères, des groupes ont cherché à organiser un cortège et à gagner le centre de Paris. Ils en ont été empêchés par des forces de police. Quelques arrestations ont été opérées. Elles n'ont pas été maintenues.

Paris, 7 mai.

On ne parle dans les groupes de la Chambre et du Sénat que de l'élection présidentielle. Mais on se refuse à supputer les chances de tel ou tel candidat éventuel, aucune déclaration de candidature n'ayant encore été faite, directement ou indirectement, par les personnalités dont les noms seraient mis volontiers en avant par les membres des deux Chambres. Des réunions auraient été tenues par quelques groupes politiques, mais rien n'a transpiré des échanges de vues auxquels il aurait été procédé.

Il est probable que les choses se préciseront en fin de semaine.

S'il faut en croire les représentants des divers groupes des deux Assemblées, les membres du Parlement auraient l'intention — dérogeant aux usages — de ne tenir aucune réunion préparatoire au Luxembourg. On irait directement à Versailles, sans autre indication que celles des candidatures posées par les candidats eux-mêmes ou par leurs amis avec leur consentement.

Autour de l'accord naval

Paris, 7 mai.

On mande de Londres au *Petit Parisien :*

Dès hier soir, mercredi, M. Massigli a repris contact avec M. Craigie du Foreign Office et M. Osso, chef de la délégation italienne. Les conversations qui se poursuivront aujourd'hui ont surtout pour objet l'examen concerté de la note italienne qui, on le sait, se développe sur des bases similaires aux contre-propositions britaniques. Il est incontestable que, de part et d'autre, il y a un grand désir d'entente, mais on ne prévoit pas qu'un accord définitif puisse intervenir avant la réunion du Conseil de la Société des nations, qui permettra aux ministres des affaires étrangères intéressés de procéder à un échange de vues sur la véritable interprétation à donner à l'accord de principe négocié à Paris et à Rome par MM. Henderson et Alexander. Aussi présume-t-on généralement que les conversations seront sans doute interrompues, M. Massigli devant d'ailleurs se trouver à Genève dès le début de la semaine prochaine.

Rome, 7 mai.

Le retour à Londres de M. Massigli ne fait espérer à la presse italienne aucun changement dans l'attitude de la France.

Le *Giornale d'Italia* dit que les informations qui viennent de Paris sur les intentions du Quai d'Orsay, notamment, laissent peu d'espoir. Les journaux français, dit le *Giornale d'Italia*, disent que, dans l'état actuel des choses, l'accord du 1er mars peut être considéré comme liquidé. « Nous prenons acte de cette annonce funèbre sans larmes, mais avec quelque amertume. Le monde a donné acte à l'Italie de la loyauté de sa politique, dont le but est la consolidation de la paix et des relations internationales. »

Le *Giornale d'Italia*, répondant ensuite aux journaux français qui voudraient éloigner l'Angleterre du pacte et engager des négociations directement avec Rome, rappelle que, avant la conférence de Londres, déjà en 1929, l'Italie a offert à Paris la conclusion d'un accord avec les résultats que l'on connaît. « La solidarité italo-britannique, conclut le journal, est un des éléments clairs et de tout repos dont l'Europe dispose parmi tant d'autres facteurs confus, menaçant la paix. »

Démenti albanais

Tirana, 7 mai.

Le bureau de presse albanais déclare dénuées de fondement les informations publiées à l'étranger selon lesquelles le gouvernement albanais poursuivrait des pourparlers avec les chantiers navals de Gênes en vue de commander un croiseur rapide qui constituerait le noyau de la future marine albanaise.

La conférence du désarmement

Londres, 7 mai.

Le *Daily Telegraph* dit que les gouvernements italien et allemand soutiendront probablement la candidature de M. Henderson à la présidence de la conférence du désarmement, si celui-ci maintient sa candidature, tandis que les alliés de la France soutiendront sans doute M. Bénès. Cependant les deux candidatures peuvent être abandonnées en faveur d'un membre d'un Etat plus neutre, un Hollandais, ou un Scandinave, par exemple. Toutefois, en raison des négociations anglo-franco-italiennes, ajoute le *Daily Telegraph*, et des dernières complications survenues en Europe, il est peu probable que la conférence du désarmement ait lieu à la date fixée.

Après la rébellion de Madère

Lisbonne, 7 mai.

(Havas.) — Le ministre des finances publie une note officieuse relative aux répercussions des récents événements sur le Trésor portugais et l'économie nationale. Cette note dit notamment que, malgré les dépenses subies par l'économie sur le continent, les îles et les colonies, ni les changes, ni le cours des valeurs, ni les opérations bancaires n'ont été éprouvés. La note ajoute : « On ne peut pas encore établir le montant exact des dépenses provoquées par ces événements ; cependant on estime que les pertes subies par le Trésor s'élèveront de 50 à 60 mille contos. »

Au Maroc espagnol

Tanger, 7 mai.

(Reuter.) — Le bruit s'est répandu, hier soir, mercredi, que les troupes de la légion étrangère espagnole cantonnées à Souk El Arba, près de Chéchaouen, se sont mutinées.

Madrid, 7 mai.

(Havas.) — Dans les milieux officiels on déclare que le calme est complet au Maroc.

D'autre part, on mande de Tétouan au journal *Ahora* qu'un inspecteur s'est rendu à Souk El Arba pour se rendre compte de l'état d'esprit des troupes du 3me bataillon de la Légion étrangère espagnole.

Désordres aux Etats-Unis

Francfort (Kentucky), 7 mai.

(Havas.) — Trois cents gardes-nationaux armés sur le pied de guerre ont reçu l'ordre de se rendre à Harlon afin de rétablir l'ordre dans la région minière où de sérieux désordres ont eu lieu.

Arrestations politiques au Chili

Londres, 7 mai.

On mande de Santiago de Chili au *Times* qu'on a arrêté deux des fils et le gendre de M. Alessandri, ancien président de la République du Chili.

Pour succéder au cardinal Pompili

Rome, 7 mai.

On assure dans les milieux religieux que le cardinal Marchetti-Selvaggiani sera appelé à succéder au cardinal Pompili, qui vient de mourir, dans les fonctions de vicaire de Rome.

Le cardinal Marchetti-Selvaggiani fut nommé par Pie XI président de l'œuvre pontificale pour la Préservation de la Foi et pour la construction de nouvelles églises à Rome. Aussitôt après, il fut nommé cardinal. Cette charge lui conféra une autorité sur certaines questions connexes aux problèmes relevant de l'autorité du cardinal vicaire.

Inondations en Russie

Moscou, 7 mai.

Une série de villes d'Ukraine, notamment celle de Kremoutchouk, ont subi de fortes inondations rappelant celles qui se sont produites en 1917. Le gouvernement de l'Ukraine et les organisations publiques ukrainiennes prennent des mesures énergiques pour lutter contre le sinistre.

Sauvés par leurs parachutes

Londres, 7 mai.

Au cours de manœuvres aériennes de l'armée de l'air, deux avions britanniques sont entrés en collision à Adlershot. Les pilotes ont sauté en parachute d'une hauteur de 900 mètres, n'ont eu aucun mal.

Tremblement de terre en Nouvelle-Zélande

Wellington, 7 mai

(Havas.) — Des séries de secousses sismiques alarmantes ont été ressenties, ce matin jeudi, vers 2 h. ½, dans toute la région située près de Hawkes. Bien qu'il n'y ait pas eu de dégâts, les habitants ont quitté en hâte leurs domiciles. Au sud de Gisborne, à environ trente kilomètres de cette ville, trente-deux secousses ont été enregistrées en cinq heures.

SUISSE

L'accident de tramway de Zurich

Zurich, 7 mai.

L'affaire du grave accident de tramways qui s'est produit le 12 novembre 1929 à la Gloriastrasse est venue, hier mercredi, devant le tribunal cantonal.

Une rame de voitures de tramways, s'étant mise en mouvement dans le dépôt, vint heurter le mur de soutènement du bâtiment de physique. 21 personnes furent plus ou moins grièvement blessées.

Le conducteur de la rame était accusé d'être la cause de la catastrophe, pour n'avoir pas observé les dispositions relatives aux freins.

Une commission d'experts a exprimé l'avis que rien d'anormal n'avait été relevé dans l'installation des freins et qu'il ne pouvait s'agir que d'une manœuvre imprudente ou d'un oubli de la part des employés responsables.

La Cour, comme le tribunal de première instance l'avait déjà fait, a acquitté le conducteur incriminé. Même si ce dernier avait agi contrairement au règlement, aucune imprudence ne peut lui être reprochée, car sa manœuvre eut pour but d'éviter la catastrophe. Seul, un concours malheureux de circonstances a voulu que les dispositions immédiatement envisagées par le conducteur ne servissent à rien.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

SÉANCE DU 6 MAI

Présidence M. Kœlin, président.

Institut agricole

Le rapport de l'Institut agricole de Grangeneuve a donné à *M. Savoy, commissaire du gouvernement,* l'occasion d'exposer les efforts qui ont été faits pour développer l'Institut, dont la marche est réjouissante et qui rend de plus en plus les services qu'on en attend. M. Savoy a fait appel, une fois de plus, à la collaboration des parents, qui devraient mieux comprendre les sacrifices que fait l'Etat pour donner aux enfants de la campagne un enseignement approprié. Il a insisté sur la nécessité de la formation technique des agriculteurs, si ceux-ci veulent lutter avec succès contre la concurrence étrangère, de plus en plus active, et, il faut le reconnaître, très habile dans son action.

Comptes de l'Etat

Militaire, vignes et domaines

Les comptes de cette direction ont été approuvés sans discussion.

Travaux publics

A l'occasion de l'approbation des comptes de cette direction, *M. Aeby, syndic de Fribourg,* a demandé au Conseil d'Etat d'étudier la question du remplacement du pont suspendu du Gottéron par un pont rigide. Un pont rigide faciliterait les communications avec une partie de la Singine. Les camions sont obligés, en effet, pour atteindre cette région, de faire un détour par le pont de Pérolles pour éviter le pont du Gottéron.

M. Aeby a rappelé la catastrophe d'il y a onze ans.

Au point de vue esthétique, M. Aeby estime qu'un pont aux proportions harmonieuses est réalisable.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, a promis d'étudier la question sans engagement pour un avenir rapproché.

Service extraordinaire

Les recettes et les dépenses du Service extraordinaire des Travaux publics ont été adoptées sans observation.

Les dépenses extraordinaires des autres départements ont été également approuvées.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, a dit qu'il était question de créer une ligne d'autobus entre Bossonnens et Vevey. Des oppositions ont été formulées à Vevey ; mais, heureusement, elles ont pu être écartées.

M. Buchs a demandé l'autorisation d'ouvrir la ligne avant que le décret fût voté, afin de ne pas retarder la mise en exploitation.

M. Kœlin a montré l'intérêt de la ligne projetée pour les ouvriers de Bossonnens et d'Attalens, qui sont occupés sur les chantiers de Vevey.

Le Grand Conseil a approuvé la récapitulation, la balance, le compte des capitaux, le bilan, dont M. le rapporteur a expliqué les principaux postes.

Les comptes de 1930 ont été ensuite adoptés à l'unanimité.

Réfection accélérée des routes

Rapporteur : M. Charles Chassot.

M. le rapporteur a remercié le gouvernement d'avoir étudié le problème de la réfection accélérée des routes, dont nous avons exposé l'ampleur et les conséquences en publiant le message du Conseil d'Etat y relatif. Le Conseil d'Etat a adopté les conclusions des deux experts.

Trois considérations ont déterminé le choix des routes à améliorer :

1° La considération des relations entre la capitale et les chefs-lieux de districts ;

2° Celle du raccordement de nos routes avec les routes principales des cantons voisins ;

3° Celle de la nécessité d'une route au moins dans chaque direction.

En conséquence, les routes dont la réfection est envisagée sont :

1° la route Fribourg-Bulle par Le Bry ;

2° la route Fribourg-Tavel ;

3° la route Fribourg-Morat ;

4° la route Fribourg-Romont par Châtonnaye ;

5° la route Fribourg-Estavayer-Yvonand.

Au delà de ces parcours, on améliorera en outre : les routes Bulle-Montbovon, Morat-Chiètres et Sugiez-Vallamand.

La solution ne sera pas trop onéreuse pour les communes, qui auront, pour se libérer, une période de seize ans. Les avantages qu'elles retireront compenseront largement les dépenses occasionnées par le décret.

La réalisation du projet aura des conséquences très heureuses ; on aura d'excellentes communications entre toutes les parties du canton. Quelques-unes des routes seront asphaltées, d'autres seront cylindrées ; on a tenu compte de l'importance du tourisme et du commerce. D'autres routes seront restaurées, sans qu'il soit nécessaire de refaire le fond de la chaussée. Le réseau ainsi aménagé d'une façon convenable comprendra 200 kilomètres.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, a dit les soucis du Conseil d'Etat au sujet de la réfection des routes. Il croyait qu'il arriverait à faire de bonnes routes avec les moyens ordinaires. Mais on aurait obtenu un résultat complet seulement en 1948. Une mesure plus rapide s'imposait. Cependant, la situation financière du canton ne permettait pas d'envisager la solution que réclamaient de nombreux usagers de la route. Aussi le Conseil d'Etat a demandé une expertise à deux spécialistes. Le travail des experts a été excellent. Il préconise la remise en état de 200 km. de routes.

Le Conseil d'Etat a établi un programme de travaux à exécuter dans l'espace de six ans. Le payement des dépenses occasionnées par ces travaux serait échelonné sur une période de seize ans.

Les frais devraient être supportés en partie par les usagers de la route, surtout par les automobilistes. Les taxes sur les automobiles seront augmentées. Il y aura, de ce fait, une plus-value de 50,000 francs ; d'autre part, l'augmentation des véhicules à moteur donnera un supplément de 20,000 fr. Notre part de droit sur la benzine augmentera également, car la Confédération tiendra compte des dépenses effectuées pour la réfection des routes.

Ces diverses recettes permettront de faire face à l'intérêt de la somme engagée pendant la première période des travaux.

Au sujet du matériel et du personnel, M. Buchs a assuré qu'on ferait tout le possible pour employer les matériaux et la main-d'œuvre du canton.

M. Grand a demandé pourquoi on n'a pas désigné les routes dans le message. L'exposé du rapporteur a révélé qu'on laisserait de côté celle de Fribourg-Romont-Oron. Cela est inadmissible.

M. Blanchard s'est également étonné de ne pas avoir vu le programme des travaux projetés dans le message du Conseil d'Etat.

M. Auderset a exprimé ses craintes au sujet de la participation des communes dont plusieurs sont obérées.

M. Gutknecht s'est déclaré d'accord sur le projet du gouvernement. Il a insisté pour que les travaux de réfection se fissent plutôt pendant l'hiver.

M. Sturny a signalé l'état défectueux de la route Tavel-Saint-Antoine.

M. Torche a regretté qu'on n'ait pas donné la liste des travaux à exécuter. L'exposé du rapporteur a fait constater que certains districts ont été favorisés. Les districts de la Gruyère et du Lac ont été l'objet de la sollicitude particulière des auteurs du projet de décret. On aurait pu penser davantage au district de la Broye et prévoir l'aménagement de la route Estavayer-Grandcour-Le Vuilly.

M. Torche a exposé les revendications du district de la Broye, notamment en ce qui concerne la commune de Vuissens.

M. Jules Blanc a donné son approbation au projet.

M. Aeby se réjouit de voir qu'on a prévu la réfection de 200 kilomètres de routes, au lieu de 100 kilomètres, comme les automobilistes l'avaient demandé.

Il faut considérer que le projet n'occasionnera aucune charge supplémentaire pour l'Etat.

Les communes verraient leurs charges doubler si on tenait compte de toutes les demandes.

M. Gustave Clément a demandé ce qu'il en sera de la réglementation de la circulation des camions.

M. Maxime Quartenoud s'est fait l'écho du désir de certaines communes qui voudraient savoir quelles charges leur incomberont, surtout les communes de la Sarine, desservies par la route Fribourg-Bulle par La Roche, route qui devrait être restaurée. Ces communes estiment que leurs charges ne doivent pas être les mêmes que celles des communes des régions deservies par les routes dont la réfection est prévue au projet de décret.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, a rappelé les recommandations de prudence financière faites au sujet des comptes.

Dans l'élaboration du projet, les experts ont indiqué les routes principales. On a cherché d'abord à améliorer les relations de la capitale avec les chefs-lieux. On a choisi ensuite la route la plus fréquentée. Le programme élaboré a été mûrement réfléchi. C'est sur cette base qu'a été établi le plan financier.

On évitera de prendre des ouvriers étrangers pour l'exécution des travaux.

M. Grand a insisté sur l'importance de la route Fribourg-Lausanne, dont il a demandé la restauration jusqu'à la frontière vaudoise.

Le décret a été adopté ensuite, article par article, à l'unanimité.

La séance a été levée à 12 h. ¼.

SÉANCE DU 7 MAI

Le Grand Conseil a examiné ce matin les comptes des Entreprises électriques fribourgeoises, après un rapport de M. Charles Chassot.

Il a accordé un certain nombre de naturalisations.

M. Gustave Clément a fait un excellent rapport sur la loi d'application fribourgeoise de la loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose.

Le Grand Conseil a adopté le projet de loi article par article, avec de légères modifications.

Etat civil de la ville de Fribourg

Promesses de mariage

28 avril. — Æby Jean, coiffeur, de Fribourg, avec Schorro Lina, de Bœsingen.

Kessler Alfred, ouvrier d'usine, d'Alterswil, avec Folly Cécile, de Courtaman.

Andres Ernest, commerçant, de Wynau (Berne), avec Helbling Flora, d'Epsach (Berne).

Chatton Joseph, secrétaire, d'Ecuvillens, avec Nessi Louise, de nationalité française.

1er mai. — Meuwly Eugène, journalier, de Saint-Antoine, avec Jost Anna, de Fahrni (Berne).

4 mai. — Schaad François, peintre, de Lohn (Soleure), avec Paulik Maria, de nationalité tchéco-slovaque.

5 mai. — Ferrari Julien, menuisier, de nationalité italienne, avec Daguet Marie, de Fribourg.

Gillard Bernard, monteur au téléphone, de Lussy, avec Studer Marie, de nationalité française.

Décès

26 avril. — Rosset René, fils de René, de Saxon, né en 1930.

27 avril. — Pochon Emile, domestique, de et à Cugy, né en 1912.

28 avril. — Pégaitaz Louise, née Repond, veuve d'Alexis, de Grandvillard et Sommentier, née en 1847, rue de Lausanne, 16.

Liquidation de la Banque commerciale fribourgeoise

La Banque de l'Etat a remis au Conseil d'Etat, qui l'a transmis au Grand Conseil, le huitième et dernier rapport sur la liquidation de la Banque commerciale. Ce rapport embrasse la période allant du 1er janvier 1930 au 30 avril 1931, date ultime fixée par le Grand Conseil pour la clôture définitive des comptes de la liquidation.

Le rapport s'exprime ainsi :

« Si nous nous reportons au bilan du 31 décembre 1929, nous voyons que l'actif de la liquidation comportait encore à ce moment des débiteurs pour 357,214 fr. 40, ainsi que des titres pour 34,523 fr.

« Notre principale préoccupation a été de réaliser les créances dues par les débiteurs, dont la plupart étaient au bénéfice de conventions stipulant le remboursement de leurs engagements par amortissements réguliers échelonnés sur une période assez longue, allant même, pour quelques-uns, jusqu'en 1936, date ultime fixée tout d'abord pour la liquidation définitive de la Banque commerciale. Nous avons donc engagé ces débiteurs à liquider leurs comptes, en leur offrant un réescompte avantageux pour le remboursement anticipé. Après bien des démarches, nous avons réussi à trouver un terrain d'entente et à liquider presque toutes ces situations ; cependant, nous n'avons pas pu obtenir de propositions acceptables pour trois débiteurs habitant le canton. Pour quelques autres, tous domiciliés à l'étranger, nos démarches sont restées infructueuses. A son grand regret, la commission de liquidation a dû se résigner à liquider par voie d'enchères publiques les quelques créances dues par ces débiteurs récalcitrants ou insouciants. Cette vente a eu lieu le 31 mars 1931, à la salle du Tribunal de la Sarine, à Fribourg. Nous avons en même temps exposé en vente publique le solde des titres, actions et obligations diverses non cotées, titres que nous n'avions pas été à même de liquider malgré nos multiples démarches. Nous avons également fait vendre à cette occasion le stock d'actes de défaut de biens en faveur de la liquidation. Pour parer aux conséquences de la dispersion de ces actes, la Banque de l'Etat s'est portée adjudicatrice. La vente publique du 31 mars a eu pour résultat de rendre liquide la totalité de l'actif disponible. Grâce à l'intervention de la Banque de l'Etat, qui participa énergiquement aux enchères, en vue de sauvegarder les intérêts des créanciers, le résultat fut satisfaisant. »

A l'actif du bilan figurent : 2,921,167 fr. 24, montant qui, avec les intérêts, permettra de rembourser, le 10 novembre 1936, les obligations 2 % émises par la Banque de l'Etat, figurant au passif par 3,169,167 fr. 24.

917,695 fr. 57, représentant l'avoir en compte à la Banque de l'Etat. Cette somme sera utilisée pour le payement du dividende supplémentaire revenant aux huit mille créanciers et aux frais et débours occasionnés pour la répartition.

Au passif, figurent :

8,728 fr. 15, carnets d'épargne non-échangés.

C'est la contrevaleur de quelques carnets d'épargne qui n'ont pas encore été encaissés par leurs titulaires, ceux-ci ayant négligé de donner leurs adresses et n'ayant jamais répondu aux publications, sommations, etc., faites jusqu'ici pour signaler la liquidation de la Banque commerciale. La prescription de ces titres n'étant pas encore un fait accompli, ce montant est maintenu au passif du bilan, afin de parer aux demandes de remboursement.

12,736 fr. 92, frais divers et débours pour répartition de la soulte.

Ce poste a été institué en vue des frais considérables qui seront occasionnés par la répartition de la soulte revenant aux créanciers. Ce travail sera important, puisque le nombre des créanciers dépasse huit mille.

Sur le compte de profits et pertes, il y a lieu de faire les remarques suivantes :

Crédit. 9,310 fr. 25, bénéfice sur réalisation de titres.

Les divers titres réalisés durant cette dernière période ont procuré une mieux-value sur le dernier bilan de 9,310 fr. 25.

82,533 fr. 68, rentrées sur créances et divers.

Au passif du bilan au 31 décembre 1929 figurait sous : « Créanciers : comptes courants », une somme de 44,794 fr. 20. Ce poste était composé, essentiellement, d'une créance contestée, à laquelle le créancier n'a plus aucun droit, ayant laissé périmer le délai utile pour continuer son action ; il comprenait, en outre, quelques petits comptes dont les titulaires ne se sont jamais présentés. Leurs créances se trouvent éteintes par forclusion. Le tout a été passé par profits et pertes, au profit de la liquidation.

Débit. Le compte de profits et pertes présente en fin d'exercice un solde actif de 892,240 fr. 50, montant disponible en faveur des créanciers. Comme le capital participant à la répartition s'élève à 21,709,015 fr., les créanciers ont droit à un dividende supplémentaire de 4,11 % de leur créance primitive.

Si on se reporte au premier rapport de fin décembre 1923, on constate que le bilan d'entrée, établi par la Fiduciaire suisse, faisait entrevoir, au 9 novembre 1921, un déficit de 8,572,640 fr. 65, avec une perte pour les créanciers de 34,25 %, outre la perte du capital actions et des réserves de la Banque commerciale.

La Banque de l'Etat prit la direction de la liquidation le 25 janvier 1923. Ensuite de la décision intervenue de répartir un dividende concordataire de 70 % aux créanciers, le déficit d'entrée à ce moment-là était de 2,386,694 fr. 07 ; aujourd'hui, on est en présence d'un solde actif de 892,240 fr. 50, d'où une différence de 3,278,934 fr. 57.

Le rapport ajoute :

« Relevons ici que les nombreux débiteurs n'ont pas été brusqués ni molestés, mais traités avec justice et équité ; une grande mansuétude a présidé à la liquidation de leurs dettes, ainsi que vous nous l'aviez expressément prescrit et recommandé.

« D'après les comptes que nous vous présentons aujourd'hui, la perte prévue par la Fiduciaire est donc très sensiblement réduite puisque le dividende total attribué aux créanciers sera de 74,11 % au lieu de 65,75 % résultant du bilan établi au début de la liquidation.

« Ce résultat qui atténue, bien modestement il est vrai, la perte subie par les créanciers peut être considéré comme satisfaisant. »

Chronique judiciaire

TRIBUNAL DE LA SARINE

L'accident du passage à niveau de la Glâne

Les débats du procès Aebischer-Davet ont été repris, hier mercredi, après midi, devant le tribunal de la Sarine.

Le tribunal a fait préciser par un témoin, employé à la gare de Fribourg, le salaire de la victime, qui atteignait 4125 francs, plus une allocation pour chaque enfant.

Un nouveau témoin, M. Probst, qui habite non loin du passage à niveau, a vu passer l'automobile, dont les phares étaient allumés et éclairaient la route « passablement bien ». Il a entendu le bruit du choc, le froissement des tôles de l'automobile par le contact brutal avec la motocyclette de Maurice Vonlanthen. Le témoin a confirmé que le passage à niveau est éclairé par deux lampes placées près des barrières.

Le cantonnier de la route cantonale, M. Im Obersteg, est venu déclarer que le passage à niveau de la Glâne était en mauvais état au moment de l'accident. Les rails faisaient saillie et il est probable que les automobiles ont dû subir les conséquences de cet état de choses, que le témoin a déploré et auquel il a essayé de porter remède lui-même, quoique ce soin ne lui incombât pas. Depuis lors, le passage a été amélioré.

La liste des témoins close, ce furent les plaidoiries.

La partie civile

M. Jean Bourgknecht, qui parlait pour la veuve et les enfants de Maurice Vonlanthen, a établi avec sa clarté et sa précision habituelles le dommage qu'ont subi ses clients du fait de la mort de leur mari et père.

Puis, M. Bourgknecht a entrepris de démontrer qu'il y avait eu une faute d'Aebischer, vu le mauvais état de la fatale automobile, la vitesse avec laquelle elle circulait au moment de l'accident et le fait que l'automobiliste se trouvait à gauche de la chaussée.

Il n'y a pas eu de faute de la victime, a dit M. Bourgknecht ; Maurice Vonlanthen avait sa lumière réglementaire et se trouvait à droite de la route.

Le réquisitoire

Après une sobre description du voyage de Genève à Fribourg de l'automobile d'Aebischer, M. le procureur général Weck a recherché avec une modération qui s'est transformée peu à peu en éclats indignés les causes de l'accident : causes éloignées et causes immédiates et attitude des inculpés après l'accident.

La machine d'Aebischer, a dit M. le procureur général, n'était pas en ordre de marche. Ses freins et ses phares étaient en mauvais état et la machine n'avait pas les assurances réglementaires. Le chauffeur, qui connaissait ces faits, est parti néanmoins à Fribourg, mettant en danger les passagers de la voiture et les autres usagers de la route. D'autre part, il semble que les inculpés, sans avoir trop bu, avaient subi l'influence de l'alcool.

M. le procureur s'est efforcé de déterminer les réflexes auxquels ont obéi les inculpés lors de la rencontre. Il a exprimé le doute qu'ils ne se fussent pas rendu compte de la nature de l'obstacle qu'ils avaient rencontré et il a dit que, en tout cas, les automobilistes auraient dû s'arrêter pour voir ce qui était arrivé. Il ne l'ont fait que plusieurs centaines de mètres plus loin, selon la déclaration de Mme Davet. Ils ont examiné superficiellement la machine, ont vu que les dégâts étaient peu importants et permettaient la continuation de la course. Ils sont repartis après une courte halte, en laissant derrière eux une victime râlant sur le trottoir.

Les contradictions des inculpés ont été nombreuses. On a eu l'impression qu'ils essayaient d'égarer la justice.

M. Weck a rejeté la thèse de la défense suivant laquelle on ne se serait pas rendu compte de la nature du choc subi et il a conclu que les inculpés étaient coupables du délit d'omission de secours à un blessé.

Le représentant du ministère public a requis une peine de 15 mois de prison contre Aebischer, avec les 3/4 des frais, et une peine de 4 mois de prison contre Davet avec le 1/4 des frais.

La défense

M. José Python, avocat de Davet, a d'emblée conquis la faveur de l'auditoire et retenu l'attention du tribunal par la façon distinguée dont il s'est acquitté de sa mission.

M. José Pyhon a repris, les uns après les autres, les arguments du procureur général et de la partie civile en ce qui concerne les circonstances de l'accident. Il a montré, d'une manière convaincante, que Davet n'avait aucun intérêt à fuir après l'accident. En s'arrêtant, Davet n'avait rien à redouter de la justice, puisqu'il n'était pas l'auteur de l'accident. S'il a continué sa route, c'est qu'il ne se doutait pas de la gravité de la collision. D'autre part, Davet n'a pas eu connaissance des dégâts de la machine ; il ne l'a appris que par Aebischer, le lendemain, à Genève, sans cependant se douter qu'il avait été mêlé à l'affaire dont les journaux parlaient abondamment. Cela d'autant moins que l'automobile, au moment du choc fatal, n'était pas éclairée par suite d'une interruption fortuite de lumière et que la motocyclette de Vonlanthen ne l'était vraisemblablement pas non plus, puisque le phare ne s'allumait que pendant la marche et qu'on peut présumer que Vonlanthen, arrivé chez lui, venait de s'arrêter.

Davet, a dit M. Python, était incapable d'omettre sciemment de porter secours à un blessé. Son passé parle pour lui. Il est né et a été élevé dans la paroisse de Saint-Maurice. Le recteur d'alors, M. le doyen Brasey, l'appréciait beaucoup et il a loué son caractère dans une déclaration que M. Python a citée devant le tribunal. D'autre part, Davet a rendu pendant dix-neuf ans des services distingués à la police de Genève. Il s'est signalé par plusieurs arrestations retentissantes et par des actions d'éclat qui lui valurent les félicitations de ses chefs. Il sauva même, au péril de sa vie, une personne qui se noyait.

Davet a été vilipendé par les journaux socialistes de Genève, qui ne lui ont pas pardonné d'avoir fait son devoir lors des troubles suscités à l'occasion de la condamnation de Sacco et Vanzetti. Ces journaux ont exercé une telle pression sur le gouvernement genevois que celui-ci, sans attendre la décision de la justice, a révoqué Davet.

M. José Python a demandé l'acquittement de Davet.

M. Lorson, défenseur d'Aebischer, est entré ensuite en lice, en donnant essor à son magnifique tempérament de lutteur de la parole.

Il s'est élevé avec énergie contre la campagne des journaux socialistes contre le policier Davet. Ces journaux ont cru faire injure à Davet en le qualifiant « d'ex-gendarme » et de « ressortissant de la Basse-Ville » de Fribourg.

« Les électeurs socialistes de ces quartiers, a dit M. Lorson, doivent être flattés d'être traités de la sorte par les feuilles de leur parti et d'être considérés comme une espèce humaine inférieure. »

L'avocat d'Aebischer a établi que son client, qui était sobre, avait tout son sang-froid le soir de l'accident. Si la catastrophe s'est produite, c'est que le passage à niveau était en mauvais état et que, de ce fait, l'automobile a fait de dangereux zigzags sur la chaussée, sans que le chauffeur ait pu reprendre immédiatement la bonne direction. Dans l'obscurité déterminée par l'extinction momentanée et fortuite des phares, Aebischer n'a pas pu se rendre compte qu'il avait heurté la motocyclette de Vonlanthen. Il a attribué le choc ressenti à la collision avec une barrière ou avec un mur. S'il s'est arrêté plus loin, c'est qu'il voulait voir si sa machine avait subi des dégâts. Il est remonté dans sa voiture sans remarquer l'absence de la poignée et les traces de sang sur la carrosserie. Si Aebischer, lors de ses interrogatoires à Genève, a varié dans ses réponses, c'est qu'il était sous le coup de la brutalité de la révélation qui lui fut faite qu'il était l'auteur de l'accident. Sur certains points, il n'a jamais varié. Ainsi, il a toujours affirmé qu'il n'avait pas vu la motocyclette de Vonlanthen.

Cette motocyclette n'était pas éclairée au moment de l'accident. Son phare ne s'allumait que lorsque le moteur était en marche. Or, on peut présumer que celui-ci était arrêté, Vonlanthen ayant stoppé probablement pour faire visite à ses enfants. Il y aurait, là aussi, de la part de Vonlanthen, une certaine négligence, d'autant plus qu'une ordonnance cantonale récente interdisait ce genre de phare.

Aebischer ne s'étant pas aperçu de l'accident, il n'a pas à répondre du délit d'omission de secours.

M. Lorson, dans une chaude péroraison, a demandé pitié pour son jeune client, soutien de sa grand'mère, qui veut réparer le dommage causé. Aebischer possède d'excellents certificats et il était aimé de tout son entourage.

Le tribunal s'est alors retiré dans la salle des délibérations. Il était 6 h. ½ du soir. A 7 h. ¾, il a prononcé le jugement suivant :

Davet a été acquitté.

Aebischer a été condamné, avec dépens, à trois mois de prison sous déduction de la prison préventive.

Les conclusions civiles ont été admises en principe. Aebischer devra verser à Mme Vonlanthen 3000 fr. d'indemnité pour perte de soutien, 2000 fr. pour tort moral et 500 fr. pour frais funéraires. Il a été alloué à chacun des enfants Vonlanthen 1000 fr. de dommages-intérêts.

Foire au bétail du 4 mai

La foire de lundi, à Fribourg, n'a été que médiocrement fréquentée. Les prix du bétail ont subi une baisse considérable. Le nombre des pièces de bétail vendues a été restreint. Sur le marché des porcs, on a pu constater également une baisse. Les ventes se sont effectuées à des prix réduits. Par contre, une légère amélioration s'est fait sentir sur le marché des veaux. Voici un aperçu des prix :

Jeunes vaches prêtes au veau, de 950 à 1100 fr. ; génisses prêtes au veau, de 850 à 1000 fr. ; autres pièces de bétail bovin, de 400 à 800 fr. ; veaux à engraisser, par kg., de 1 fr. 50 à 1 fr. 70 ; veaux gras, de 2 fr. à 2 fr. 20 ; porcs gras, de 1 fr. 70 à 1 fr. 80 ; porcelets de 6 à 8 semaines, la paire, de 60 à 75 fr. ; jeunes porcs de 4 mois, la pièce, de 50 à 65 fr. ; moutons d'élevage, de 60 à 70 fr. ; moutons gras, par kg., de 1 fr. 50 à 1 fr. 60.

Secrétaire de la rédaction : *Armand Spicher.*

21 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

La momie vengée

par Paul SAMY

— Je n'ai pas besoin de réfléchir pour vous répondre, dit miss Nora Desnières. Moi aussi, sans qu'il me le dise, j'ai deviné l'amour de M. de Kérouet et j'aurais été au-devant de son aveu, si cela m'était possible, car je ne vous cache pas qu'au fond de moi-même je l'aime.

— Alors, qu'est-ce qui t'empêche de lui montrer cet amour ? Il n'attend qu'un geste de toi, ma chère enfant, dit Mme Merson, pour tomber à tes pieds, ce qui est une façon de parler.

— Monsieur de Kérouet me demanderait aussitôt ma main et je serais désolée de la lui refuser, contre mon cœur.

— Je ne comprends pas, fit l'amirale. Tu es libre, riche, maîtresse de ta vie et de ton bonheur et tu refuserais ce bonheur ?

— Je ne le refuse pas, dit miss Nora. Aucun homme que lui n'aura ma tendresse, mais plus tard, quand j'aurai accompli la tâche que je me suis assignée, que j'ai promis à mon père d'accomplir et dont un mari, un foyer, des enfants empêcheraient la réalisation.

— Quelle tâche ? demanda Mme Merson, avec un regard d'étonnement. Est-ce celle que tu m'as laissé entrevoir il y a quelque temps ? Venger ton père en retrouvant son meurtrier ? Mais, ma chère enfant, c'est de l'aberration, c'est vouloir l'impossible.

— Pourquoi donc ? fit la jeune fille.

— Mais parce que tu ne réussiras pas là où notre police se montre incapable et elle est pourtant organisée pour ces chasses à l'homme.

— D'autres pourtant que la police y réussissent, affirma miss Nora. Vous ne lisez donc pas les journaux, ma bonne amie ?

Elle se leva et alla prendre, dans le bureau de son père, un numéro du *Daily Telegraph* dont elle avait entouré d'un trait de plume un passage.

— Tenez, voici la très récente dépêche que publie ce journal. Je vous la lis. Elle est datée de Chicago :

« Après avoir consacré huit ans à des recherches incessantes pour retrouver les neuf bandits qui, en 1922, avaient dévalisé son domicile et assassiné plusieurs membres de sa famille, M. Arthur Cutten, de Chicago, se trouvait, hier, au tribunal, en présence du dernier de ces malfaiteurs, dont il avait réussi à faire arrêter successivement les huit autres. C'est un nommé Casper Rosenberg. Il s'était, il y a deux mois, livré lui-même à la police, préférant être incarcéré que de vivre dans l'appréhension continuelle de tomber sous la griffe de Cutten. Celui-ci avait consacré huit ans de sa vie et 30.000 dollars à cette œuvre de châtiment.

— Huit ans ! s'exclama Mme Merson, c'est un chiffre effrayant. Je ne parle pas des dollars, tu peux les dépenser. Mais huit ans de ta vie, ma chère enfant, si ce n'est davantage, pour faire arrêter l'assassin de ton père ! Et tu ferais attendre pendant tout ce temps M. de Kérouet et tu l'attendrais toi-même pour être heureuse ?

— En admettant que j'y mette autant d'années que M. Cutten, fit la jeune fille, et j'espère que non, cela ne me fera que vingt-neuf ans, un âge auquel on peut encore se marier, n'est-ce pas ?

— Et puis, insista Mme Merson, ce monsieur Cutten est un homme. Il a employé sans doute, pour retrouver ses malfaiteurs, des moyens dont une jeune fille comme toi ne dispose pas.

— Une femme, fit miss Nora, peut avoir des moyens plus sûrs. En tous cas, M. Cutten recherchait huit assassins et voleurs, moi je n'en ai qu'un à trouver. Lui ne connaissait peut-être pas ceux qu'il pourchassait, moi je connais l'assassin de mon père.

Elle alla ouvrir un portefeuille et en sortit la photographie d'Harvey.

— Tenez ! chère bonne amie, fit-elle, regardez les traits de cet homme, ils sont uniques. On le reconnaîtrait entre mille.

— A la condition que tu le rencontres.

— Si je le cherche, je le rencontrerai. Ce gibier, m'a dit M. Thompsen, suit toujours la même piste. Comme le chien de l'Ecriture, il retourne à son vomissement. Qui a volé, volera, qui a tué, tuera. L'ambition criminelle de ces hommes est insatiable. L'or et les diamants les tentent et ils y vont comme les alouettes au miroir. Et puis, rien n'indique que je veuille être seule à faire cette chasse. Je me donnerai un collaborateur, un homme résolu à m'aider, car je conviens qu'il faut un homme pour exécuter certaines besognes qu'une femme ne peut entreprendre.

Elle prononçait ces paroles avec une telle sûreté d'elle-même que Mme Merson ne détachait pas ses regards de la jeune fille .

— Qui m'eût dit cela de toi, mon enfant ! finit-elle par s'écrier, toi que j'ai connue si douce et d'un caractère si égal.

— Ah ! fit miss Nora, en montrant le portrait de son père, c'est que vous ne savez pas ce que ce bandit m'a enlevé, tout ce que j'aimais, tout ce qui allait faire le bonheur de ma vie et sur lequel j'avais concentré toute ma tendresse. Je n'ai plus rien, que les millions qu'il avait amassés pour moi. Je les lui rendrai en m'en servant pour faire punir son assassin.

— Alors, reprit Mme Mersen, je n'ai plus rien à ajouter. Je te sens butée à cette idée, et je vois qu'il me sera impossible de t'en détourner. Mais que vais-je dire maintenant à ce pauvre et si charmant homme dont j'avais espéré plaider la cause avec succès ?

— Ne lui dites rien, fit miss Nora : ou plutôt envoyez-le moi si vous le voyez avant qu'il me rende visite, car nous avons ensemble un rendez-vous auquel il viendra quand je lui en aurai fixé le jour, il me l'a promis. Je veux qu'il tienne de moi ma résolution. M. de Kérouet est un homme d'honneur et de grande droiture. Il me comprendra.

— Dieu veuille que tu ne jettes pas ce jeune homme dans un désespoir des plus douloureux ! Je me réjouissais de vous voir unis et d'avoir collaboré à votre double bonheur. Mon Dieu, ajouta-t-elle en se levant, comme il est difficile de rendre les gens heureux !

Miss Nora vit une telle peine dans le regard de sa vieille amie qu'elle l'entoura de ses bras et l'embrassa avec effusion.

— Petite malheureuse ! fit l'amirale, c'est lui que tu aurais dû embrasser ainsi.

Miss Nora sourit, passa son bras sous celui de Mme Merson et l'accompagna jusqu'à son automobile.

Quand la voiture se fût éloignée, la jeune fille rentra lentement dans la villa, se rendit dans le grand salon et resta longuement songeuse devant le portrait de M. Desnières.

— Père, se disait-elle, inspire-moi. Je l'aime. Tu l'aurais trouvé digne de mon amour.

Pas un instant elle n'eut le regret de l'avoir connu et d'avoir secrètement laissé son cœur battre de joie à son approche.

Cette joie, elle l'éprouvait plus encore depuis qu'elle savait par Mme Merson, combien il l'aimait et quelle serait la souffrance de Kérouet.

Elle imaginait maintenant cette souffrance par celle qu'elle-même ressentait à la pensée de le perdre.

Miss Nora alla au fond du salon, s'assit devant la tablette du petit secrétaire où elle avait l'habitude de faire sa correspondance et prit une feuille de papier à lettre.

Sa plume courut le long de la première page et, avec sa franchise naturelle, exprima au jeune homme tout son amour.

C'était l'aveu très simple de sa tendresse, sans recherche de mots qui en pussent diminuer la vivacité et la chaleur, et pour la première fois, dès la première ligne, elle l'appelait pas son prénom qu'elle voyait, là, sur la carte que, lors d'une de ses visites, l'officier avait tendue au valet de chambre pour se faire annoncer.

(A suivre.)

Taux de l'intérêt

La Banque Uldry & Cie, à Fribourg, qui existe depuis une vingtaine d'années, émet des obligations 4 ¼ % à 2, 3 ou 5 ans.

Renouvellements et nouveaux dépôts jusqu'à Fr. 5000.— 4 ½ %. 12368

On accepte en payement des titres d'autres banques dénoncés ou dénonçables à courte échéance.

†

Madame veuve Marie Sallin, Villaz-Saint-Pierre ;

Monsieur et Madame Alfred Jordan-Sallin et leurs enfants, à Villaz-Saint-Pierre ;

Révérend Père Eustache, missionnaire apostolique, aux Seychelles ;

Monsieur et Madame Pierre Sallin-Butty et leurs enfants, à Genève,

ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Auguste SALLIN
forestier cantonal

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, oncle, cousin, décédé subitement, le 5 mai, à l'âge de 77 ans.

L'enterrement aura lieu samedi, 9 mai, à 9 heures, à Villaz-Saint-Pierre.

†

Madame Auguste Knoblauch-Gremion et sa fille, à Fribourg ; M. Emile Knoblauch, à Fribourg ; M. et Mme Schefer-Knoblauch et leur fils, à Zurich ; les familles Gremion, à Fribourg, Genève et Neuchâtel, ainsi que les nombreuses familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Auguste KNOBLAUCH

leur très cher époux, père, frère, beau-fils et parent, enlevé à leur tendre affection, après une longue et pénible maladie, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à l'église de Saint-Maurice, vendredi, le 8 mai, à 8 h. 45.

Cet avis tient lieu de faire part.

†

L'Avenir, société de secours en cas de maladie

fait part du décès de

Monsieur Jules SCHERWEY
route de Bertigny, 7

L'enterrement aura lieu vendredi, à 9 heures.

†

Monsieur et Madame Elie Berset-Lugrin, à Fribourg ;

Monsieur et Madame Michaud-Berset et leurs enfants, à Genève ;

Monsieur et Madame Marius Berset-Kloppmann et leur fille, à Fribourg ;

Monsieur et Madame Julien Berset-Languette et leurs enfants, à Fourmies (France) ;

Monsieur et Madame Séraphin Berset-Mauroux, à Fribourg ;

Monsieur et Madame Andrey-Berset, à Saint-Gall ;

Monsieur Charles Borgognon et son fils, à Morat, et les familles alliées,

font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Marie BERSET
Tertiaire de Saint-François

leur très chère mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée subitement, le 6 mai, à l'âge de 67 ans, munie de tous les secours de la religion.

L'office d'enterrement sera célébré samedi, 9 mai, à 8 h. ½, à l'église du Collège.

Départ du domicile mortuaire : Avenue Beauregard, 18, à 8 h. ¼.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

A Matran

Dimanche 10 mai, dès 2 heures.

JEU du TONNEAU

Invitation cordiale. 12378

La Société de cavalerie et le tenancier.

PERDU

PLAQUES DE MOTO Nos 35 43 A. et 35 53 C. 40670
Les rapporter contre récompense à **M. LOUIS GUILLET, à Marly.**

Bureau de placement
DROUX - WÆBER
rue de l'Hôpital, 7
demande : 1re gouvernante de lingerie, dames de buffet, sommelières parlant les deux langues, filles de cuisine, bonnes à tout faire, casseroliers, 180 fr., **pour tout de suite.** — Téléphone 5.17.

ON DEMANDE
Jeune fille
pour le 1er juin, de très bon caractère, fidèle et simple, comme aide pour les travaux du ménage. Bon traitement. 3677
Adr. Mme veuve Barrot y Oliveras, Predigergasse, 22, II. Berne.

Aide-comptable
et correspondant, capable, intelligent,
DEMANDÉ
dans une usine à travailler le bois, en Suisse romande. Connaissance des deux langues exigée. Place stable.
Offres sous chiffres **P 2125 A, à Publicitas, LAUSANNE.**

Quoi de plus délicieux et de plus sain qu'une bonne confiture ?

Depuis 45 ans, les Confitures Lenzbourg se consomment dans d'innombrables familles. Même dans le village le plus retiré, le nom de „Lenzbourg" est si populaire que sa seule évocation fait penser spontanément aux confitures.

C'est à leur supériorité indiscutable que les Confitures Lenzbourg doivent leur renommée.

Exigez donc les

Hero Confitures „Lenzbourg"

A LOUER
appartement de 3 pièces, cuisine, cave, eau, électricité, en très bon état.
S'adresser sous chiffres **P 12376 F, à Publicitas, Fribourg.**

Rateau-fane et faucheuse
bon état, **à vendre,** faute d'emploi.
S'adr. sous **P 12370 F, à Publicitas, Fribourg.**

A LOUER
pour tout de suite ou à convenir, **logement** ensoleillé de 2 chambres, avec dépendances, jardin, **situé** dans le village. Eventuel., meublé pour séjour d'été. Bonne desservance post.
S'adresser : **J. Jungo, secrétaire communal, St-Ours.** 12362 F

PÈLERINAGE SUISSE A LISIEUX

auprès de
Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus
sous la direction spirituelle de
SA GRANDEUR MGR MARIUS BESSON,
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg
DU 6 AU 9 JUILLET 1931

Itinéraire : **Bâle-Paris-Lisieux** et retour. Séjour à Lisieux depuis le 7 juillet, dans la soirée, au matin du 9. — A Paris, service religieux du pèlerinage à la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre, puis vénération de la Couronne d'épines de Notre-Seigneur à l'église Notre-Dame. Visite de la ville en commun, dans des autos de sociétés.

PRIX :

IIIme classe, **110 fr ;** IIme classe, **135 fr.** Dans ces prix sont compris : le voyage depuis Bâle, hôtels, entretien, autos, pourboires, assurance en cas d'accident, passeport collectif. — Les inscriptions sont reçues au plus tard jusqu'au 6 juin, à la Librairie catholique, à Fribourg.

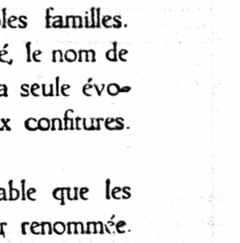

BÉBÉ A DORMI toute la nuit, bien sagement. Ce paisible et profond sommeil dû au bon lait Guigoz ne contribue pas peu à sa croissance rapide et harmonieuse qui fait l'admiration de tous.

Lait en poudre Suisse de la Gruyère Guigoz

1 beau mobilier
complet
490 fr.
garanti
1 lit Louis XV, 2 pl., avec belle literie soignée, 1 table de nuit, 1 lavabo-commode et glace, 1 armoire avec glace, 1 table, 1 divan et chaises. Emb. exp. franco.
R. FESSLER, avenue France, 5, Lausanne. 5656

AU FAISAN DORÉ, FRIBOURG
RUE DU TIR ◆ N° 15 ◆ TÉLÉPHONE ◆ 9.37 ◆
J. AELLEN, COMESTIBLES

Poissons frais
Baisse *PROFITEZ* **Baisse**
VENDREDI MATIN et dès JEUDI après-midi GRANDE VENTE de SUPERBE
CABILLAUD extra blanc
Colin français
Magnifiques FILETS FRAIS, SOLES, SAUMON FRAIS, MERLANS, RAIE bouclée.
Superbes palées et perchettes de Neuchâtel
TRUITES vivantes, etc.
Service à domicile. — Expédition.

DE LA QUALITÉ
Pour vos meubles de jardins, pavillons, serres, clôtures, engins de gymnastique, outils aratoires, canots, etc., etc., etc., employez les
Couleurs broyées à l'huile marque **„ La Palette "** Le kg. Fr. 2.50
VERNIS ÉMAIL marque **„ La Palette "** le kg. **Fr. 5.50**
En vente dans toutes les bonnes Drogueries
Dépôt général : 106-4 L
DROGUERIES RÉUNIES S. A., Lausanne

Eau de cerises
100 litres, 1re qualité, vieille de 3 et 4 ans, à vendre, par le producteur, à 7 fr. 50 le litre.
S'adresser à **M. Fernand Rossier, à Trey,** près Payerne. 15378

Pâturage Clos Jura
Prémanon (France), à louer tout de suite, pour 40 génisses. Chalet, sources. 511-3 L
S'adresser à **E. Genton, régisseur, Nyon.**

A louer
local spacieux, avec aménagement de magasin, situé dans rue principale : convenant pour dépôt succursale, etc. — A la même adresse, un **appartement** avec dépendances
Offres écrites s. chiffres **P 12363 F, à Publicitas, Fribourg.**

Sciure
à Fr. 1.— le m³
Raboteuse
à Fr. —.50 le m³
chez
WINCKLER & Cie S. A.
Pont de Pérolles
Tél. No 2.08

VOYAGEUR
parlant parfaitement français et allemand
est demandé
par fabrique de liqueurs ayant spécialité.
Offres détaillées, avec photo, sous chiffres **P 464-3 L, à Publicitas, Lausanne.**

Bureaux américains
bureaux ministres, classeurs,
agencement complet
PRIX TRÈS FAVORABLES
Maison Vve Ant. Comte
FRIBOURG 9-8

CHEVAL
A vendre fort cheval, de 13 ans, à 2 mains, sage et franc de collier.
S'adresser sous chiffres **P 12369 F, à Publicitas, Fribourg.**

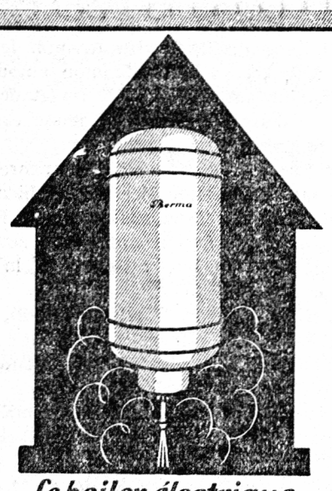

Le boiler électrique
Therma
est la source d'eau chaude de la maison moderne
THERMA S.A. SCHWANDEN «GLARIS»

BERGER

sérieux et consciencieux, **est demandé** pour douze vaches. Ecurie moderne. Entrée tout de suite.

Faire offres à **C. VEZ, Avully** (canton Genève).

Représentation

générale pour les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et une partie du canton de Berne, est offerte pr produit chimique de 1re qualité sans concurrence. Pour représentant de première force, grand succès. 12456 Gl

Offres à **Fabrique de produits chimiques Gallati, Näfels** (Glaris).

A VENDRE

6 belles truies portantes, de 10 à 11 semaines, 1re nichée. 12352 F

S'adr. : **Christian Klay, fromager, Saint-Sylvestre,** téléphone No 9.

Pour le mois de Marie

Dom Gaspar Lefbvre : **Mois de Marie mis en rapport avec la liturgie**	**Fr. 1.50**
Abbé David-Léonart : **Aux âmes par Marie**	**» 2.15**
Le mois de Marie en histoires	**» 0.15**
Le mois de Marie	**» 0.15**

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

Tous les
EMPLOYÉS de bureau

peuvent gagner de l'argent en donnant une simple indication. 59808 X

Ecrire à **M. S. Michaud, à Grandvaux-s.-Lausanne.**

Bonne à tout faire

La Pouponnière neuchâteloise, aux Brenets, demande une personne de 25 à 35 ans, propre et dévouée, sachant bien faire la cuisine. — Adresser les offres à la **Direction.**

Jeune fille

sérieuse et de confiance, sachant faire la cuisine, **est demandée** pour le ménage et servir au café.

Offres au **Café du Cheval Blanc, à PAYERNE.**

On demande, pour tout de suite, 295-74 Lz

Jeune fille

habile, comme **VOLONTAIRE,** pour le ménage et le magasin, chez **Joseph Heitzmann, Warenhalle, Weinfelden** (Thurg.).

½ MILLION de CIGARES

bien secs, **à vendre.** Flora, Habana, Rio Grande, 200 pièces, 8 fr. Commandez tout de suite. Seulement contre remboursement. — **Cigares-Gallus, Granges. No 16.** 10318

POULES

A vendre jolies poulettes, prêtes à pondre, Fr. 6.—
4 mois, » 4.—
3 mois, » 3.50
Belles dindes, » 13.—
Parc avicole, Sion.

CHEVAUX

pour abattre et accidents sont payés un bon prix par la **Boucherie Chevaline Centrale,** Louve, 7, **Lausanne.** H. Verrey.
Téléph. **Boucherie 29.259**
433-10 **Domicile 29.260**

ON DEMANDE

un **apprenti,** pour commerce de la place, ainsi qu'un **bon chauffeur** pour camion-automobile.

S'adresser par écrit s. chiffres **P 12360 F, à Publicitas, Fribourg.**

Prenez votre part
des
500.000 FRANCS
DE PRIX KODAK...

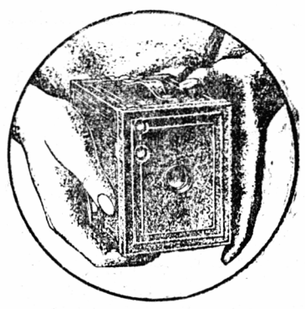

Un simple Brownie numéro O qui ne coûte plus maintenant que Frs 10.— peut vous apporter la fortune!

Le Brownie, dont le prix vient d'être considérablement réduit, vous y aidera.

Surtout, ne vous laissez pas influencer par l'idée que vous n'êtes pas un photographe bien expérimenté : ce sont les instantanés d'amateurs - les sujets intéressants pris sur le vif - qui ont toutes les chances de gagner.

Pour permettre à chacun de participer au concours, le prix de plusieurs modèles de Kodaks a été diminué. Le Brownie 6×9 cm., par exemple, ne coûte plus maintenant que Frs. 13.—.

Un Brownie, chargé avec la pellicule Kodak Verichrome - ultra-rapide et conçue d'après les plus récentes inventions dans le domaine de la photographie - vous donne la possibilité de gagner une fortune.

Ne perdez plus une minute. Prenez autant d'instantanés que vous pourrez et envoyez-les avant le 31 août prochain.

Pour connaître le réglement du concours, adressez-vous à Kodak S.A. 13, av. Jean-Jacques Mercier, Lausanne, ou au marchand d'articles photographiques le plus proche.

Concours International
KODAK
de photographie d'amateurs

Pour les Prochains Pèlerinages Lourdes Rome

le bureau de change de la
BANQUE POPULAIRE SUISSE, FRIBOURG
tiendra à votre disposition
billets de banque français & italiens
chèques, lettres de crédit

Encadrements de TABLEAUX

Riche assortiment en baguettes

Livraison rapide, à des prix modérés

Se recommande : Fr. Bopp, meubles, Fribourg, rue du Tir, 8, tél. 7.63. 2-7 F

POUR PÈLERINAGES

Voyages, vacances, etc.

VALISES

toutes grandeurs et qualités, à prix réduits : fibrine, fibre, japonaises, cuir, paniers et malles en osier.

Nouvel arrivage de **COUPONS TOILE CIRÉE,** presque pour rien, depuis **75 centimes le coup.**

J. MUGNIER, 37, rue de Lausanne.

Royal Sonore

Téléphone 7.14.

Dès vendredi
Les Vacances du DIABLE
avec
Marcelle CHANTAL

FRIBOURG — THÉATRE LIVIO
Vendredi 8 mai 1931, à 20 h. 30
Un seul concert donné par le célèbre chœur des COSAQUES DU DON
(40 exécutants)
Direction : SERGE JAROFF
Prix des places : Fr. 5.-, 4.-, 3.-, 2.50, 1.50 (impôt en plus). — Location : Magasin de musique L. von der Weid, 29, rue de Lausanne. 12264 F

Salles à manger

beau choix, bas prix, plusieurs modèles sans concurrence. 9-7 F

Maison Vve Ant. COMTE
FRIBOURG

VIIme Fête cantonale fribourgeoise de lutte

10 mai 1931 **GUIN** 10 mai 1931

dès 10 heures du matin

100 gymnastes et bergers

1 h. 30 : cortège **5 h. : distribution des prix**

L'après-midi, CONCERT,
avec le bienveillant concours de la SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DE GUIN

Prix d'entrée : Cartes pour la journée entière } Places assises, **Fr. 2.—** Debout, **» 1.50**

Cartes pour la demi-journée } Places assises, **Fr. 1.50** Debout, **» 1.—**

Enfants et militaires moitié prix.
DÉTAIL SUR LES PROGRAMMES.

Invitation cordiale par
la société de gymnastique à Guin,
organisatrice de la fête

En cas de mauvais temps, la fête sera renvoyée au 17 mai.
Renseignements peuvent être pris à ce sujet dimanche matin, dès 6 h., par tél. à Guin No 5.

Si votre machine à écrire ne vous suffit plus, demandez une démonstration de la marque suisse, construite à Yverdon par E. Paillard & Cie S. A. Perfectionnements uniques, mais prix inférieurs. Choisissez un produit du pays :

HERMÈS

Mise à l'essai sans frais par la
LIBRAIRIE MEYER, FRIBOURG
Représentant général :
LA CAMPICHE
Saint-Pierre, 2
Lausanne

DAME tranquille
demande
chambre et cuisine, soleil, eau, gaz, lumière. 40671
S'adresser au **Café des Arcades.**

ON DEMANDE
jeune fille, pour aider au ménage et servir au café.
S'adresser au **Café de l'Epée, Fribourg.** 40669

On demande A LOUER
bureaux
bien exposés.
S'adresser par écrit s. P 12372 F, à Publicitas, Fribourg.

Nouveau!
Knorr
Potage Grita
Potage Céleri

Essayez ces deux excellentes soupes!

Le poisson est bon marché!

Ch. MEYSTRE, Berne
comestibles, vendra, à côté des Cordeliers : **vendredi matin, 8 mai**

Cabillaud **extra blanc, ferme,** ce qu'il y a de meilleur comme qual. et fraîcheur ½ kg. Fr. **1.10**
COLIN de Bretagne, extra le ½ kg. Fr. **1.70**

On désire louer

au centre de la ville, une **petite chambre** avec cuisine ou petit réduit.

S'adresser sous chiffres **P 12367 F, à Publicitas, Fribourg.**

Vous retrouverez la santé

en traitant toutes vos maladies prov. d'une mauvaise circulation avec la **pile Chardin** (30 années de succ.).

Prospectus et renseignements chez 5606 L
Mlle Prod'hom, Grand-Pont, 2, LAUSANNE.
3me étage. Ascenseur. Tél. 26.006.
Seul dépôt à Lausanne. — Se rend à domicile.

INVITATION

Toutes les personnes qui s'intéressent au développement de notre radiodiffusion nationale, à la création du studio de Fribourg et à la lutte contre les perturbations des auditions sont invitées à assister à l'assemblée constitutive de la

Société romande de radiodiffusion

SECTION DE FRIBOURG

qui aura lieu **vendredi 8 mai, à 20 heures 30, dans la salle du café des Grand'places.**

Si vous ne pouvez assister à cette assemblée et que vous désirez faire partie de ce groupement (cotisation annuelle : Fr. 3.—), adressez-nous votre adhésion sur simple carte à l'adresse suivante : 12373

Case postale 68, Fribourg.

CAPITOLE SONORE Tél. 1300

Ce soir, à 20 heures 30. Dernière de
Lévy & Cie l'amusante et caricaturale satire
à prix réduits. Location de 17 à 19 h.
Dès demain : « **ROSETTA** » : Spectacle inédit, sensationnel et téméraire : la lutte d'un homme contre trois grands fauves indomptés... ! 105-48

Forêt de Châtillon

L'État de Fribourg vendra aux enchères publiques, **lundi le 11 mai,** les lots de bois suivants : 75 charpentes et billons, 15 moules sapin et daille, 3000 fagots, 5 tas de dé, 8 tas de lattes. 12335

Rendez-vous des miseurs à 9 heures, au pont de la Glâne.

L'insp. des forêts du IIme arrondissement :
J. DARBELLAY.

TAPIS

coco, jute, bouclé, moquette, hautelaine.
EXCLUSIVITÉ DES TAPIS
LITTORIO & SERABENT
PRIX SANS CONCURRENCE
MARCEL CHIFFELLE
Avenue des Alpes, 26, FRIBOURG.

DOMDIDIER
Battoir des Vuarines
Dimanche, 10 mai 1931, 15 heures précises
GRAND CONCERT
donné par les
chorales du district d'Avenches et environs
av. le concours de la fanfare « La Lyre » d'Avenches
—:— **300 exécutants** —:—
CHŒURS MIXTES — CHŒURS DE DAMES
CHŒURS D'HOMMES — CHŒURS D'ENSEMBLE
Prix des places : **1 fr. 70 et 1 fr. 20.**
(Programme compris)
BUVETTE SUR LA PLACE DE FÊTE.
Vins 1er choix Sandwichs

Où manger ? à **Fribourg, au restaurant Foyer Dalcim, Rte Neuve 6** à 100 m. de la gare.
Diners à Fr. 2.— et 1.50. Soupers à Fr. 1.50.